	<p>Secrétariat Général</p> <p>Direction générale des ressources humaines</p> <p>Sous-direction du recrutement</p>	<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>
---	---	---

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

CAPES Interne - CAER

DOCUMENTATION

Rapport de jury présenté par Jean-Louis Durpaire

Président de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Sommaire

1.	Commentaire et observations du président.....	3
2.	Textes officiels.....	5
2.1.	Épreuve écrite d'admissibilité.....	5
2.2.	Épreuve orale d'admission.....	5
3.	Première partie - Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité.....	6
3.1.	Présentation générale.....	6
3.2.	Travail demandé au candidat.....	6
3.3.	Épreuve d'admissibilité.....	6
3.4.	Note de synthèse.....	8
3.5.	Réflexion personnelle.....	14
3.6.	Références bibliographiques et éléments d'analyse synthétique des documents.....	19
3.7.	Remarques générales sur l'épreuve écrite.....	23
4.	Deuxième partie. Commentaires des épreuves d'admission.....	25
4.1.	Présentation générale de l'épreuve.....	25
4.2.	Description de l'épreuve.....	25
4.3.	Le dossier.....	25
4.5.	L'Exposé.....	27
4.6.	L'entretien.....	29
4.7.	Remarques générales sur l'épreuve d'admission.....	30
	Annexe 1 – Arrêté définissant les épreuves.....	32
	Annexe 2 – Les chiffres clés.....	34
	Composition du jury.....	34
	Concours du capes interne.....	34
	Concours du CAER.....	35
	Annexe 3 - Sujet de l'épreuve de 2011.....	36
	Annexe 4 – Composition du jury.....	58

1. Commentaire et observations du président

Les épreuves du Capes interne de documentation et du CAER de la session 2010 se déroulaient au lycée Victor Hugo de Poitiers pour la quatrième année consécutive. Pour la première fois, elles s'appuyaient sur l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (NOR: MENH0931286A).

Ces nouvelles dispositions prévoient notamment que les coefficients des deux épreuves d'admissibilité et d'admission sont identiques (coefficient 2 pour chaque épreuve).

Les 46 postes offerts au capes interne ont pu être pourvus sans difficulté (barre d'admission à 10,36). En revanche, au CAER, alors que 25 postes étaient offerts, seulement 17 ont été pourvus, et encore en acceptant de poser une barre d'admission inférieure à celle du capes interne.

Il convient d'attirer une nouvelle fois l'attention des candidats aux indications fournies par ce rapport pour conduire une préparation adaptée, et se présenter dans les meilleures conditions.

Le sujet proposé à l'épreuve d'admissibilité en 2011 portait sur l'avenir du livre, avec notamment la perspective du développement du numérique. C'est là un thème récurrent pour les débats de la société comme du monde professionnel de la documentation, et de nombreux articles y ont été consacrés dans la période récente. Le jury était donc en droit d'attendre une culture personnelle sur le sujet et une grande qualité de réflexion nourrie par des lectures et une première expérience professionnelle.

Il paraît essentiel de souligner les éléments principaux qui conduisent à l'admissibilité : une copie complète, c'est-à-dire qui ne fait pas l'impasse sur un des exercices proposés ; une écriture appliquée tant dans le style que dans sa forme ; une réflexion personnelle nourrie par des connaissances professionnelles et théoriques, appuyée sur des références explicites ; des capacités à définir et traiter une problématique.

Pour l'épreuve d'admission, les candidats doivent savoir que les dossiers qu'ils ont élaborés sont lus attentivement. Leur forme doit respecter les contraintes fixées par l'arrêté définissant l'épreuve. Le thème ne doit pas être trop étroit. Les questions posées par le jury partent du dossier et s'élargissent progressivement de façon à vérifier que le candidat dispose des compétences d'un futur professeur documentaliste, c'est-à-dire à la fois larges et ouvertes sur l'ensemble du système éducatif et précises en matière de sciences de l'information et de documentation.

Une préparation méthodique sur une période suffisamment longue est un atout essentiel pour la réussite. Des lectures bien choisies et régulières insérées dans un plan de travail incluant des simulations des épreuves sont indispensables pour obtenir le succès. Une information attentive sur les actualités du système éducatif ainsi que l'information / documentation est vivement recommandée.

Jean-Louis Durpaire

Inspecteur général de l'éducation nationale

Président du jury

2. Textes officiels

L'arrêté du 28 décembre 2009 précise les sections et modalités d'organisation des concours du CAPES.

La note de service n° 2010-255 du 31-12-2010 parue au Bulletin officiel spécial n° 1 du 27 janvier 2011. Consultable également à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid54778/menh1031997n.html> précise que la réglementation en vigueur ne prévoit pas de programme pour la section documentation.

2.1. Épreuve écrite d'admissibilité

Dossier thématique. Durée : 5 heures ; coefficient : 2 (*Arrêté 28 décembre 2009*)

2.2. Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle : durée de la préparation : une heure ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : 15 minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient : 2 (*Arrêté du 28 décembre 2009*)

3. Première partie - Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité

3.1. Présentation générale

Durée de l'épreuve 5 heures. Coefficient 2.

L'épreuve comprend trois parties de natures différentes qui permettent au jury de mesurer les aptitudes du candidat à :

- comprendre, analyser et synthétiser des documents ;
- traiter des informations et réfléchir aux enjeux et aux spécificités du métier de professeur documentaliste.

Cette épreuve permet également d'évaluer des compétences professionnelles fondamentales : le candidat doit faire référence à ses connaissances scientifiques et culturelles dans le domaine éducatif, pédagogique et dans le champ propre de l'information / documentation. Son expérience sur le terrain, alliée à ces connaissances, lui permet d'élaborer une réflexion de bon niveau sur le métier.

Enfin, une parfaite maîtrise des technologies de l'information et de la communication est attendue des candidats. La sélectivité d'un concours appelle une préparation active aux épreuves, tant sur la forme que sur le fond.

Le jury attend un véritable engagement dans la réflexion et une distance intellectuelle permettant de dégager une solide analyse de fond.

Le présent rapport associe des éléments pérennes liés à la nature des épreuves de ce concours et des informations plus spécifiques recueillies par les membres du jury de la session 2011.

3.2. Travail demandé au candidat

Le candidat doit :

- réaliser une note de synthèse des documents composant le dossier;
- rédiger une réflexion personnelle répondant à un sujet précis;
- remplir un bordereau d'analyse.

3.3. Épreuve d'admissibilité

3.3.1. Méthodologie générale

Il est impératif pour le candidat de connaître précisément l'arrêté du 28 décembre 2009, qui définit la nature et la définition de l'épreuve écrite d'admissibilité au CAPES interne et au CAER de documentation. (Annexe 1)

Afin de comprendre et d'apprécier les documents qui lui sont fournis, le candidat doit s'appuyer sur sa culture générale, une connaissance actualisée du contexte scolaire et des grands débats portant sur le sujet mais aussi des connaissances maîtrisées en sciences de l'information.

Une vision claire de la spécificité du rôle du professeur documentaliste, liée à sa culture du système éducatif et des sciences de l'information, doit lui permettre de proposer une analyse distanciée des pratiques professionnelles. Dans cette optique, le candidat doit centrer sa

réflexion sur le sujet et ne pas s'arrêter à une description d'activités couvrant l'ensemble des champs de la profession.

Le candidat doit maîtriser les techniques de lecture documentaire et d'analyse de documents pour pouvoir en restituer l'essentiel sans déformer le contenu. Pour bien se préparer, il y a lieu de se former à la méthodologie de chaque exercice, puis de s'entraîner à réaliser, dans les temps, l'ensemble de l'épreuve, sans négliger aucune partie.

3.3.2. Notation

A titre purement indicatif, pour la session 2011, les différents exercices ont été notés, en moyenne sur :

- 9 points pour la réflexion personnelle ;
- 7 points pour la note de synthèse ;
- 4 points pour le bordereau d'analyse.

Ces indications peuvent aider les candidats à mieux gérer leur temps d'épreuve. Il n'en apparaît pas moins que les meilleures copies ont pour constante de répondre complètement aux indications des trois types d'exercice.

De nombreux candidats commencent leur travail par la note de synthèse, mais il n'y a là aucune obligation. Toutefois, la tendance à privilégier cet exercice, au détriment des autres parties de l'épreuve, en particulier la réflexion personnelle, peut créer un déséquilibre pénalisant.

3.3.3. Remarques générales

Les candidats doivent s'astreindre à respecter précisément les consignes données (type des résumés, respect du nombre de mots, du nombre de pages, etc.). Les remarques, sur ce point, portent sur le fond comme sur la forme.

Remarques sur le fond

Deux des trois parties de l'épreuve exigent la maîtrise dans l'écriture de textes différents, construits sur une structure identique (introduction, développement, conclusion) et répondant à une même exigence : la formulation claire de problématiques professionnelles déterminant la qualité de la note de synthèse et de la réflexion personnelle. Il est indispensable que le candidat apprenne à problématiser : il ne s'agit pas d'offrir au correcteur une surabondance de questions ni de confondre la problématique avec l'annonce d'un plan ou la reprise du sujet. Comme son nom l'indique, la problématique doit mettre en évidence un problème, sous la forme d'un questionnement, d'une contradiction, d'un paradoxe. Les différentes parties des travaux demandés doivent montrer la progression dans l'argumentation du candidat vers une conclusion répondant à la problématique posée.

Le bordereau d'analyse doit prouver l'approche professionnelle du candidat en montrant sa maîtrise des techniques documentaires de base : références bibliographiques, condensation et indexation.

Remarques sur la forme

Certaines copies construisent une cohérence d'ensemble en annonçant la transition entre la note de synthèse et la réflexion personnelle dès la conclusion de la première. Cette pratique n'est pas obligatoire mais peut aider à créer une unité dans le travail effectué.

Le jury n'attend pas d'ordre dans la présentation des exercices : ceux-ci, en revanche, doivent être nettement identifiés et séparés les uns des autres en indiquant l'intitulé de l'exercice au dessus de chaque partie. Toutefois, les signes graphiques particuliers entre les exercices qui pourraient être interprétés comme les marqueurs d'un candidat souhaitant se faire reconnaître, ne sont pas tolérés.

Une mention particulière doit être faite sur l'importance de la présentation : une copie soignée est un atout indiscutable. Il est inadmissible de rendre une copie comportant de grossières ratures ou écrites de façon illisible.

La note de synthèse et la réflexion personnelle sont des exercices qui nécessitent un soin particulier de composition, de rédaction et de développement. Les candidats ne doivent pas y inclure d'énumérations sous forme de tirets ni de titres et sous-titres. La rédaction doit se faire sous forme de paragraphes reliés entre eux par un fil conducteur et par des liens logiques.

Il est recommandé de sauter des lignes entre les différentes parties du développement de façon à faire apparaître l'introduction, le développement et la conclusion.

Une écriture lisible, une bonne maîtrise et le respect des règles élémentaires de l'orthographe ainsi qu'une syntaxe claire s'imposent. Le jury apprécie l'utilisation d'un vocabulaire clair et courant, évitant les familiarités, les abréviations, le jargon ou des formules malheureuses. Un style approximatif ou proche du langage oral est à proscrire. Les sigles doivent être développés la première fois qu'ils sont utilisés, puis indiqués entre parenthèses. Ensuite, ils peuvent être employés tels quels.

Un temps important consacré à la relecture et la correction est indispensable en fin d'épreuve.

3.4. Note de synthèse

3.4.1. Définition de l'épreuve

La note de synthèse est un exercice d'écriture qui consiste à rendre compte, par un raisonnement construit et ordonné, du traitement d'un thème ou d'une question dans plusieurs documents réunis dans un dossier dont le titre représente déjà, en soi, une synthèse. Ces documents sont donnés dans un ordre aléatoire.

En contexte professionnel, la note de synthèse, permet au commanditaire de s'approprier un dossier sans en avoir lu l'intégralité. Le rédacteur se place donc du point de vue de l'utilisateur, en allant rapidement à l'essentiel.

L'approche doit être neutre : le candidat n'a pas à juger les faits ou les données qui lui sont proposés, ni leur mise en forme, encore moins à s'exprimer à la première personne. Il doit présenter cette note sous l'angle d'une problématique qu'il a lui-même retenue et organiser, de manière structurée, les éléments d'information contenus dans le dossier. La note de synthèse est toute entière centrée sur les textes contenus dans celui-ci. Il convient donc de ne pas citer d'auteurs ou faire référence à des données non présentes dans le dossier. Par ailleurs, les citations empruntées aux textes doivent être rares, courtes, pertinentes et situées de façon claire, avec utilisation des guillemets.

3.4.2. Structure de la note de synthèse

Une note de synthèse comporte obligatoirement trois parties : une introduction, un développement et une conclusion.

Introduction.

Elle répond à la règle des trois P : Présentation du sujet, Problématique, Plan.

- La *Présentation* place l'objet d'étude dans un contexte général permettant de mettre en évidence la spécificité du sujet traité.

Elle commente la composition du dossier, occasion pour caractériser les textes qui le composent. Cette caractérisation succincte ne consiste pas à en faire la description bibliographique qui, en principe, précède la note de synthèse. Caractériser les documents consiste à souligner les traits qui donnent à ces documents leur importance dans ce dossier. Il s'agit de souligner l'homogénéité ou l'hétérogénéité des textes, le statut identique ou pas des auteurs, la ou les périodes concernés, les caractéristiques des éditeurs, le ou les publics visés et leur niveau...

- La *Problématique* : pris dans un sens épistémologique, ce concept signifie l'art ou la science de poser les problèmes. C'est bien dire l'une des spécificités : savoir expliciter ce qui pose problème et pourquoi. La problématique est l'élément moteur de la note de synthèse et doit être très clairement exprimée. Si la problématique reste floue, est hors-sujet ou non donnée, le texte est très mal engagé. L'écrit n'est alors qu'une énumération de faits.

Le relevé d'une problématique dépend beaucoup des connaissances acquises et de la culture professionnelle du candidat. La problématique exprimée par les textes composant le dossier est forcément le reflet des débats qui agitent une profession. Ces débats, le candidat les a rencontrés dans sa préparation. Il a ainsi eu l'occasion de croiser les problématiques actuelles sur lesquelles réfléchissent ses pairs, déjà en activité, et qui en font part dans leurs écrits.

La problématique choisie conditionne la lecture des textes et les informations retenues pour le développement de la note de synthèse. Notons que la problématique est également occasion de définir les termes clés qui la constituent.

- Le *Plan* découle de la problématique énoncée.
Il faut clairement établir le cheminement du développement à suivre en en donnant les grands axes qui permettront de classer les données dans le corps de la note de façon claire et cohérente. Toutefois, énoncer un plan ne consiste pas à décrire seulement une structure : « Dans une première partie, dans une deuxième partie... ». Il convient d'expliquer les raisons qui motivent cet ordonnancement. Tout travail est une construction. Celle-ci peut être différente suivant les besoins, les données. Elle mérite donc d'être expliquée. Énoncer un plan, c'est dire pourquoi il semble opportun de commencer par ce qui est la première partie. Est-ce logique ou judicieux de commencer par là ? Aurait-on pu agencer autrement la note et comment ?

Développement

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé. Le développement a pour finalité de revenir sur la problématique retenue, présentée dans l'introduction. Il prouve l'art de penser du candidat et son aptitude à produire un texte strictement structuré et rigoureusement argumenté. Ce développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles développées dans les documents, en rapport avec la problématique. Quelle que soit son opinion personnelle, le rédacteur doit être capable de dégager l'apport singulier et les points forts de chacun des documents, de mettre en évidence les perspectives les plus originales, de signaler les divergences, voire les oppositions. La problématique d'une note de synthèse doit fédérer les textes autour d'un thème commun qui facilitera leur articulation et leur mise en relations.

Tous les documents doivent être cités au moins une fois et leurs indications dans la note clairement données (numéros attribués aux documents placés entre parenthèses, par exemple).

Conclusion

La conclusion comporte trois moments énoncés en trois « E » : Evaluation, Elargissement, Epilogue

- L'Évaluation correspond à la conclusion à proprement parler. Elle n'est pas le résumé de l'écrit mais la fin. Elle récapitule brièvement le cheminement de pensée et, en particulier, les conclusions intermédiaires décrites dans le développement. Elle tire un bilan du travail et de la réflexion menés par le candidat. Cela permet d'énumérer les propositions qu'en déduit l'auteur constituant ainsi le terme de sa démonstration. La réponse à la question posée dans la problématique, démontrée dans le corps du texte doit alors être formulée de manière franche et courte.
- L'Élargissement permet de prendre un peu de champ et de recul par rapport au sujet en indiquant quels éclairages complémentaires pourraient être apportés sur le sujet posé. C'est suggérer des actions, des pistes différentes à l'analyse.
- Enfin l'Epilogue est la dernière phrase de l'écrit, censée jouer le rôle de point final. Elle doit emporter l'adhésion finale du lecteur.

La note comporte trois pages maximum.

3.4.3. Constat et conseils du jury

Généralités

- Savoir ce qui fait la spécificité des écrits demandés

Pour la session 2011, de trop nombreuses copies ne respectent pas la forme attendue de l'exercice en réduisant la note de synthèse à une suite de résumés, à une dissertation ou à un commentaire de textes. Trop de candidats se présentent au concours sans avoir compris la spécificité d'une note de synthèse par rapport à d'autres genres d'écrits.

Il convient donc de se préparer à cette épreuve en vue non seulement de comprendre l'originalité de la note de synthèse mais aussi, en s'entraînant à savoir l'écrire rapidement et de façon pertinente. (Un nombre croissant de concours demande la réalisation d'une note de synthèse. Il existe ainsi un nombre important de sites sur Internet qui proposent des textes de préparation à la note de synthèse et prodigent des conseils pertinents).

- Importance de la culture professionnelle

Le candidat doit lire un maximum de textes car, comme précédemment vu, la problématique contenue dans les textes est une problématique connue et débattue par la profession.

Par ailleurs, connaître les éditeurs et les auteurs permet de lire de façon plus pertinente les textes retenus dans le dossier. Un candidat ne découvre pas la revue *Documentaliste-Sciences de l'information* ou le *BBF* en ouvrant le dossier du concours. Il les connaît déjà comme outils de veille à la préparation de ce concours. Ainsi, conduit par le titre donné au dossier, le candidat doit très vite trouver les repères qui lui permettent de détecter la ou les problématiques contenues dans les textes, prévoir leur caractérisation, mais aussi la conclusion...

Il convient donc de se préparer à cette épreuve en effectuant la lecture régulière des documents de base du professionnel de l'information.

La note point par point- Introduction

Les candidats apportent souvent trop peu d'attention à l'introduction, qui conditionne pourtant la réussite de l'ensemble de l'exercice. Trop souvent, elle est extrêmement lacunaire, voire absente ou, au contraire trop longue et faite de banalités. Dans une note de synthèse, le lecteur attend que le rédacteur entre directement dans le sujet sans passer par des phrases souvent fastidieuses

- Présentation

Le candidat doit s'interroger sur la raison pour laquelle les textes qu'il a sous les yeux ont été rassemblés et en s'aidant du titre donné au dossier, poser un premier diagnostic lui servant d'introduction. .

Savoir exploiter les titres permet de répondre à la première question à se poser lorsque l'on ouvre un dossier documentaire : quel en est le thème et pourquoi ces documents ont-ils été rassemblés ? Et pourquoi les auteurs des textes qui le composent écrivent-ils ?

- Caractérisation des textes

La caractérisation des textes est parfois complètement absente des copies. Quand elle existe, elle est souvent trop longue ou se contente de reprendre les éléments composant la description bibliographique. Peu de copies ont une caractérisation synthétique des documents et n'en proposent qu'une description analytique.

Dans une note de synthèse, les points qui caractérisent les textes doivent être pris ensembles comme le spécifie le terme même de synthèse (mettre ensemble). La caractérisation des textes est, par exemple, une remarque sur les auteurs, les publics ciblés, les dates... Cette caractérisation peut, éventuellement, être rappelée ou développée dans le corps de la note, pour insister sur une ou plusieurs originalités des textes, qu'il semble opportun de rappeler dans la rédaction de la note de synthèse.

Par exemple pour le dossier proposé en 2011, la présentation de son contenu peut partir d'un constat : depuis l'arrivée du numérique, les questions sur l'avenir du livre –titre donné au dossier- se sont multipliées pour prédire sa disparition ou, au contraire, sa vitalité. Les titres ou les sous-titres donnés aux cinq textes qui composent le dossier à synthétiser le confirment en utilisant des termes tels que ceux de « revanche, défi, objet de résistance... »

La présentation des textes permet de souligner que les documents ont en commun la qualité de leurs auteurs qui sont tous des acteurs engagés dans les métiers du livre. Ces textes paraissent dans des revues professionnelles de façon très récente. Seul le texte 5 date de 2004 mais ce texte présente d'autres spécificités à développer dans la note. (Le texte 5 est, en effet omniprésent dans la lecture des autres textes. Il les enveloppe tous en filigrane pour rappeler que dans les interrogations du présent, l'histoire du livre imprimé doit nous apprendre sa longue installation partagé entre le codex et le rouleau, les raisons du succès du codex mais aussi la permanence du rouleau).

- Problématique

Avec une grande unanimité, les membres du jury regrettent l'absence de problématique dans un trop grand nombre de copies. Quand elle existe, elle n'est souvent qu'une suite de questions sans coordination ou la reprise textuelle du titre du dossier mise sous forme interrogative. Or une problématique n'est pas une série de phrases interrogatives.

(Notons que la problématique de la note de synthèse doit se distinguer nettement de la problématique portant sur la réflexion personnelle : la première s'attache à une

présentation raisonnée des documents proposés. Elle est obligatoirement issue des textes constituant le dossier. La seconde pose le cadre de la réflexion sur la question posée. Elle est issue des savoirs et savoir-faire du candidat. Cette distinction bien comprise aide à valoriser le caractère complémentaire – et non redondant – des deux exercices).

L'absence de problématique est souvent l'indice d'un manque de culture professionnelle. Les textes proposés dans le dossier portent sur un sujet qui fait souvent débat dans la profession. Le candidat connaît donc en amont les données du débat soulevées par ces textes. Ce sont celles de la profession qu'il reconnaît et restitue de façon spécifique adaptée aux textes sélectionnés par l'auteur du dossier.

Faut-il préciser que la problématique choisie conditionne la lecture documentaire des textes et les éléments retenus dans le développement de la note ?

Rappelons également que la problématique est le lieu où le candidat peut donner les définitions des termes qui la constituent.

Par exemple, dans le dossier 2011, le texte 4, compte rendu d'une journée d'étude de l'ADBS sur le livre numérique, explicite les raisons pour lesquelles les professionnels de l'information doivent impérativement se préoccuper du livre numérique, nouveau venu dans un paysage déjà occupé par le livre imprimé : l'environnement du livre numérique est instable, mouvant et extrêmement dispersé. (« Comment s'y retrouver ? Comment s'approprier ces nouveaux documents ?... interroge ce document)). Ces caractéristiques sont problématiques pour les professionnels sur le terrain, sur les choix, les engagements et les traitements documentaires à faire en vue de la mise à disposition de ces nouveaux documents à leurs utilisateurs.

Une autre problématique peut ouvrir sur un débat plus générique, inclus dans la problématique précédente, et liée au titre donnée au dossier: l'avenir du livre papier en terme de disparition ou pas (Plusieurs textes, en effet, soulèvent cette question : « Le Livre imprimé échappe au monde numérique. Il prend sa revanche malgré la désaffection de lecteurs adolescents attirés par l'écran. Il n'est pas du tout cannibalisé par le livre numérique Ce serait même l'inverse. Il doit au numérique de trouver sa réelle spécificité. Il se constitue une sorte de défense du livre objet sensible que l'on croyait menacé. Le livre résiste et prospère...). »

Le dossier ouvre également sur la problématique de la lecture et de l'écriture :certains textes insistent, en effet, sur l'impact du livre numérique sur la lecture et sur le lecteur en parlant de réinvention de la lecture, en affirmant que l'environnement numérique est à l'origine d'une nouvelle culture, en constatant l'importance de l'écran pour les adolescents..

Enfin une autre problématique pouvait s'intéresser au devenir des acteurs des métiers du livre : éditeur, auteur, libraire ou bibliothécaire. Cependant, les textes ne concernant que très peu les professionnels de l'information, cette problématique n'était pas réellement judicieuse à retenir.

Comment choisir la problématique ? Si les textes proposés ouvrent sur plusieurs problématiques, le candidat doit s'efforcer de retenir celle qui est la plus présente dans l'ensemble des textes mais aussi celle qui est la plus proche des préoccupations du professionnels de l'information. C'est pourquoi ici nous favorisons la problématique liée à l'incertitude qui caractérise l'environnement du livre numérique Elle englobe la question de la disparition du livre, celle de la lecture mais aussi celle des métiers du livre.

Plan :

Ici encore, les membres du jury sont unanimes pour déplorer l'absence de plan dans de trop nombreuses copies. Quand il existe, il n'est que trop peu souvent justifié. Il n'est pas suivi non plus ou présente des déséquilibres importants entre les parties développées dans le corps de la note.

Il existe plusieurs types de plan. Le candidat peut les étudier durant la préparation du concours et les analyser afin d'assurer son choix en fonction du sujet donné. Dans une note de synthèse, le plan se construit souvent de façon pyramidale. Il commence par les informations générales contenues dans tous les textes et devient de plus en plus spécifique en apportant des informations contenues dans quelques textes seulement. Cette construction pyramidale explicite bien les liens indissociables existant entre la problématique choisie et les informations retenues dans les textes en fonction précisément de cette problématique.

Par exemple, le plan pouvait être établi en deux temps : la première présente avec la définition du livre numérique, l'offre éditoriale et technique. Il importe, en effet, de bien cerner ce qui fait la spécificité du livre numérique et de connaître l'offre existante. Cela permet de mieux comprendre la seconde partie du plan qui s'intéresse aux acteurs : éditeurs, libraires, professionnels de l'information et lecteurs.

- Corps

On déplore trop souvent dans les notes de synthèse l'absence, justement, de synthèse. Le développement est une juxtaposition d'idées générales, sans lien même quelquefois avec les documents du dossier ou bien une juxtaposition de résumés des textes sans mise en regard de ceux-ci. Un développement linéaire suivant l'ordre des textes ne peut être satisfaisant non plus. Les textes ne sont pas confrontés les uns aux autres, ils ne sont pas mis en perspective et certains sont même oubliés. D'autres, au contraire, sont trop souvent cités, comme si le candidat n'avait eu le temps de lire que celui-ci, au détriment des autres textes fournis dans le dossier.

Certains candidats avancent une interprétation très personnelle des idées exprimées dans le dossier et perdent toute objectivité dans leur propos. Plus grave, quelques copies attribuent de façon abusive des jugements de valeur aux auteurs et se livrent à une interprétation des textes. Enfin, les contresens avancés par quelques candidats montrent une mauvaise compréhension des textes.

Certaines copies dressent une note sans renvoi aux documents annoncés. Ils témoignent ainsi de leur incompréhension des objectifs d'une note de synthèse rappelés dans la définition de l'épreuve (3.4.1).

Enfin, certaines copies sortent des textes pour citer des événements et des auteurs non concernés par les textes sélectionnés. Elles transforment ainsi la note de synthèse en dissertation.

Les notes de synthèses proposées sont très souvent trop longues (3 pages attendues).

- Conclusion

On retrouve l'unanimité des membres du jury pour déplorer l'absence totale de conclusion dans bon nombre de copies ou pour souligner le nombre de conclusions bâclées, manifestement trop hâtivement rédigées en dernière minute et transformées en une énumération de banalités : on y trouve peu de reprises des arguments avancés ni de perspectives.

Cette situation peut être le fait d'un manque de temps, prouvant ainsi une mauvaise gestion du temps par le candidat. Mais elle peut témoigner également de l'incompréhension de l'importance de la conclusion dans un écrit.

Il est important de rappeler qu'une conclusion se pense en prenant connaissance des textes qui composent le dossier et en faisant écho à l'introduction. Des questions y ont été posées. La conclusion est le lieu pour faire un bilan des réponses qui leur sont apportées. La problématique est centrée sur un point précis d'un sujet. La conclusion est le lieu pour donner de l'espace à ce point en suggérant d'autres voies de développement. Ainsi introduction et conclusion sont intimement solidaires. L'introduction va du plus

générique au plus spécifique. La conclusion suit le mouvement inverse.

Les membres du jury conseillent aux candidats de s'entraîner à rédiger dans le même temps, introduction et conclusion pour comprendre leur complémentarité mais aussi pour ne plus se laisser déborder par le temps en bâclant ou en oubliant cette partie importante de leur travail.

Par exemple, la conclusion du dossier de l'épreuve 2011 reprenant la problématique introductive pouvait insister sur la nécessité pour le professionnel de l'information d'exercer une veille active sur le livre numérique mais aussi de se rapprocher des organismes engagés dans l'innovation via le prêt de liseuses.

L'élargissement pouvait porter sur les usages et les réactions des lecteurs, question trop peu abordée dans le dossier.

L'épilogue, phrase courte, pouvait porter précisément sur l'importance du lecteur face à la question de l'avenir du livre.

3.5 Réflexion personnelle

3.5.1 Définition de l'épreuve

La réflexion personnelle s'apparente au genre de la dissertation en proposant sur un sujet donné des connaissances organisées selon un plan cohérent. C'est aussi une démonstration pour prouver, selon un raisonnement logique, une conclusion.

La réflexion personnelle argumentée est construite autour d'une problématique professionnelle et d'un plan annoncés dans une introduction.

Les copies sont réussies lorsque le candidat propose une réelle réflexion personnelle sur la question posée. Il est invité à exprimer un jugement argumenté, - le sien-, sur la problématique retenue. Pour cela, il doit s'appuyer sur les connaissances théoriques acquises au cours de la préparation au concours. Le candidat doit, en effet, faire appel à des auteurs qui se sont exprimés sur le sujet donné, cité pour prouver sa démonstration ou, au contraire la contredire. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'un capes interne, le candidat doit utiliser ses acquis professionnels. Toutefois, s'appuyer sur des expériences de terrain ne doit pas le conduire à établir un catalogue de séquences pédagogiques. Il s'agit également de préserver l'anonymat en ne faisant pas appel à des expériences trop personnalisées.

3.5.2 Structure de la réflexion personnelle

La réflexion personnelle, comme la note de synthèse comporte trois parties : introduction, développement et conclusion.

Nous ne précisons ici que ce qui fait la spécificité des trois parties dans la réflexion personnelle et renvoyons le lecteur sur les points qui explicitent la structure de ce type de texte écrit.

Introduction

- Présentation

Elle doit permettre de placer la réflexion menée par le candidat dans le contexte de sa future profession de professeur documentaliste au sein d'une institution et au côté

d'autres acteurs de la communauté éducative. La première phrase doit permettre de mettre en évidence la spécificité du sujet traité

- Problématique

Au contraire de la problématique retenue dans la note de synthèse, la problématique proposée dans la réflexion personnelle est libre, indice de la richesse culturelle et professionnelle du candidat. Elle doit être clairement explicitée, démontrée dans le corps de la réflexion. Elle est également occasion de préciser le sens des termes qui la composent.

- Plan

La typologie des plans possibles est plus importante dans la réflexion personnelle où le candidat est libre de mener sa démonstration en fonction de ses convictions, de ses idées sur la profession, de sa personnalité. Mais sa construction doit être justifiée et pertinente.

Développement

Il représente une démonstration libre où le vocabulaire doit être juste, parfois défini de façon stricte. Il est le lieu pour débattre des différents points de vue théoriques et pratiques sur la question que soulève le sujet. Le candidat doit prouver qu'il a le recul critique nécessaire et l'honnêteté intellectuelle mobilisée pour examiner des arguments qui pourraient aller à l'encontre de ses propres idées. Il doit montrer qu'il ne les ignore pas, ce qui assure ses convictions et prises de position.

Encore plus que pour la note de synthèse, le candidat doit faire appel à sa culture professionnelle et générale pour étayer sa démonstration. Il peut ainsi évoquer des événements qui marquent ou ont marqué la profession, des manifestations (colloques, journées d'études...), des institutions (éditeurs, organes de documentation ou bibliothèques...) et surtout des auteurs.

Certains auteurs sont incontournables car ils ont posé leurs empreintes d'une façon indélébile sur les sciences de l'information, ou sur le sujet précis abordé dans la réflexion personnelle du candidat. Les membres du jury s'attendent à les retrouver dans les copies. Pour les auteurs moins connus, le candidat doit s'efforcer d'apporter un maximum d'informations bibliographiques permettant à son lecteur d'identifier les textes auxquels il fait appel comme le titre du document, par exemple.

Conclusion

Elle répond aux mêmes règles que pour la note de synthèse mais doit particulièrement insister sur l'importance du rôle de l'enseignant documentaliste, sa complémentarité avec d'autres acteurs présents, comme lui, sur le terrain de l'éducation. Il doit savoir où commence et où s'achève sa responsabilité dans la division du travail qui les réunit et l'écrire sans ambiguïté.

3.5.3 Constat et conseils des correcteurs

Généralités

Oser s'exprimer

Les membres du jury regrettent que trop de candidats fournissent des copies sans réelle réflexion personnelle, sans recul critique ni conviction parfois sur le rôle et les limites de l'enseignant documentaliste. Ils déplorent ce qui peut être interprété comme une peur d'engagement ou d'assurance.

A cet égard, le jury exprime sa totale objectivité dans les argumentations apportées par le candidat pour défendre tel ou tel point de vue, à condition, bien évidemment, que ces derniers n'entrent pas en contradiction avec la déontologie professionnelle et le comportement civique.

Le jury encourage les candidats à exprimer ce qu'ils pensent et à le justifier avec ses arguments, étayés par les auteurs qu'il connaît, qui vont ou pas dans le même sens que lui, et grâce à son expérience personnelle

La réflexion point par point

- Introduction

Présentation. Comme pour la note de synthèse le jury remarque la difficulté des candidats d'entrer au plus vite dans le sujet. Le jury déplore la banalité des phrases introductives ou le recours à des concepts « bateaux », comme ceux de « société de l'information » ou de l'importance croissante du réseau Internet dans la distribution de l'information. Il recommande au candidat de poser très vite le cadre du sujet et l'angle spécifique d'attaque du professeur documentaliste, sans se perdre dans des généralités communes.

L'introduction pour le sujet 2011 pouvait, par exemple, souligner l'intérêt constant des professeurs documentalistes pour la lecture et leur engagement dans le « faire lire » les élèves

- Problématique

Comme pour la note de synthèse, la problématique de la réflexion personnelle n'est pas toujours clairement explicitée et se contente trop souvent de reprendre sous forme interrogative les termes du sujet. Par ailleurs, trop de candidats oublient de définir les termes clés sur lesquels est construite sa démonstration.

Une problématique repose souvent sur la question du pourquoi et des questions que génère ce pourquoi (pour qui, avec qui, comment...).

- *Une des problématiques pour l'année 2011 pouvait porter sur le projet raisonné du professeur documentaliste pour donner (ou pas) une place aux livres numériques dans son établissement et les mettre à disposition de ses utilisateurs. Ce projet s'inscrit bien dans le cadre de la politique documentaire puisqu'il s'agit d'effectuer des choix complémentaires et coordonnés sur un ensemble de questionnements concernant la politique d'acquisition, les formations nécessaires pour l'utilisation de ce nouveau type de document, les équipements et budgets nécessaires,... Mais il faut surtout s'interroger sur les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre pour les atteindre et les évaluer par des indicateurs « ad hoc » : certaines enquêtes montrent, en effet, que des non lecteurs deviennent des lecteurs quand le livre leur est donné sous forme numérique. Quelles études de besoin pour les utilisateurs ? Par ailleurs, quel choix de contenu pour quels types de livres et pour quelle lecture ? Quelle place et quelle proportion pour le livre imprimé ou pour le livre numérique ?*

Les problématiques étaient nombreuses portant sur la place du livre dans la politique documentaire d'un établissement scolaire. Le candidat doit garder en tête la définition de ce concept : ensemble des objectifs que peut viser un service documentaire pour servir un public bien défini pendant un temps défini. Cette définition l'oblige à donner une place importante à 'étude des objectifs, étude absente dans de trop nombreuses copies.

- *Il s'agit ici de démontrer que le professeur documentaliste a un rôle essentiel, moteur et innovant non seulement dans l'introduction de nouvelles technologies mais aussi et surtout dans le développement de la lecture, sous toutes ses facettes, dans son établissement.*

La démonstration doit porter sur le pourquoi, le « pour qui » et « avec qui », entraînant nécessairement à évoquer les problématiques liées aux moyens. Il faut prouver ce rôle moteur par les actions menées qui entrent dans la définition des missions et les compétences de l'enseignant documentaliste. La réflexion personnelle est bien ainsi une démonstration.

La problématique choisie doit entraîner à poser toutes les facettes attendues permettant d'évaluer les actions du professeur-documentaliste dans le fonctionnement de l'établissement.

- Plan

À partir de la problématique, le candidat propose un plan présentant les étapes logiques de sa réflexion, abordant les différents points qu'elle soulève et aboutissant à une prise de position personnelle.

Il est essentiel que le candidat comprenne que l'important est l'organisation des connaissances, qui représente un des points forts de sa profession.

- Développement

Outre les points déjà évoqués, le jury regrette, pour de nombreuses copies, l'absence de réelle réflexion personnelle. Or il attend un engagement du candidat, reflet de son expérience et de sa culture professionnelle. Il attend une réflexion permettant de pronostiquer une solide implication professionnelle et une claire vision de ses droits et devoirs.

- *En 2011, de nombreux candidats ont transformé la réflexion personnelle en plaidoyer pour le livre imprimé. C'est un piège qu'il fallait déjouer : le débat est stérile car toutes les études prouvent que les deux types de livres vont coexister pendant longtemps encore. Par ailleurs, le jury déplore que les candidats aient une image souvent trop négative ou faussée de leur future profession et un important déficit de connaissances documentaires.*

- Perception de la profession

La plupart des développements ne permettent pas de situer les candidats comme futurs professeurs-documentalistes. Très souvent, également, une perception équilibrée des compétences et des aptitudes de ce dernier est absente. Des copies n'abordent que les limites dans le rôle mené par le professeur-documentaliste ; d'autres, plus rares, au contraire, en font un acteur absolument incontournable, sans lequel rien ne peut fonctionner. Pas assez de candidats situent l'action du professeur-documentaliste dans ses relations avec les autres acteurs de la communauté éducative, en particulier les enseignants de discipline et l'impérative nécessité du travail en équipe. Ces déséquilibres sont le témoignage d'un manque de recul sur la profession ou d'une perception erronée de son statut au sein de l'institution scolaire. Or, le jury souhaite voir les candidats exprimer un positionnement juste du professeur documentaliste au sien de cette institution. C'est pourquoi il invite les candidats à consulter les référentiels de compétences concernant les professions de l'information afin de se forger une idée claire des activités et des responsabilités professionnelles.

- Culture professionnelle

Le jury regrette également l'absence de témoignage de culture professionnelle. Les correcteurs n'ont que rarement trouvé des références de lectures personnelles sur le sujet traité. La référence pertinente à la politique documentaire n'a été mentionnée que par un nombre limité de candidats.

Pour le sujet de 2011, des auteurs importants et qui ont profondément marqué dans l'histoire de la documentation auraient du être cités pas les candidats : Paul Otlet, par exemple, pour le livre téléphoné qu'il avait imaginé, Suzanne Briet qui annonçait la fin du livre au profit du périodique,, Ranganathan et les lois de la bibliothéconomie, Roubakine, Robert Escarpit défendant la « Faim de lire » ou Jean Meyriat...

De très nombreux auteurs vivants (personne physique ou morale) abordent les problématiques liées au livre, à la lecture ou aux lecteurs. Ils s'expriment dans des revues professionnelles telles que « Archimag, le BBF, les Cahiers de la documentation... » De nombreux rapports commandés par l'Union européenne, le ministère de la culture... et de nombreuses études portent sur le livre numérique. Par ailleurs, de nombreuses bibliothèques sont engagées dans la numérisation de leurs fonds (Gallica, par exemple) ou dans le prêt de liseuses proposées par un nombre croissant de librairie numérique (Numilog, par exemple). La documentation ne manque pas qui montre que le sujet proposé en 2011 devenait facile pour un candidat bien préparé, pour argumenter sa réflexion personnelle en s'appuyant précisément sur tous ces auteurs et toutes ces études.

Valorisation des acquis

Il est recommandé de s'appuyer sur des expériences professionnelles. Cependant, il faut absolument éviter la dérive vers l'anecdotique ou le « récit de vie au CDI », fréquemment trouvé dans les copies. L'appel à l'expérience professionnelle entraîne trop souvent le candidat à transformer sa réflexion personnelle en un simple catalogue d'activités menées au CDI, ou une compilation d'exemples possibles, parfois sans lien évident avec le sujet. Il n'y a pas de contextualisation des exemples proposés par rapport à la problématique posée, ni de logique de mise en projet.

Les exemples de séquences pédagogiques doivent être décrits et situés dans les programmes d'enseignement ; le bien fondé des choix doit être démontré. A défaut de ces analyses contextualisées, le candidat s'expose au risque de l'énumération d'actions interchangeables, dont le poids argumentatif est inexistant.

L'utilisation du pronom « je » est autorisée dans la réflexion personnelle. Il indique l'engagement du candidat. Cependant, son usage ne doit pas être excessif. Il doit être réservé à la mise en évidence d'une implication pertinente dans le métier. C'est essentiellement cela qu'attend le jury.

Les prises de position négatives et stéréotypées sur les responsabilités des décideurs et sur les décisions gouvernementales ou le « manque de moyens » ne constituent pas le témoignage d'une réflexion personnelle, faute de déboucher sur une réelle réflexion prospective.

Rappelons que ce concours est un concours de recrutement de fonctionnaires, dont la responsabilité réside dans l'application de dispositions législatives et règlementaires, dans les meilleures conditions d'efficience.

- Conclusion

La conclusion revêt dans la réflexion personnelle une place déterminante. Elle permet en effet de mesurer le niveau de professionnalisation du candidat et de comprendre la part active et réaliste qu'il aura sur le terrain.

Peu de candidats écrivent une conclusion réelle, bilan de la démonstration qu'ils ont conduite et ouverture sur des problématiques non abordées dans le développement, (par exemple, les transformations liées au livre numérique dans les traitements documentaires tels que le catalogage, le désherbage...).

Comme pour la note de synthèse, les membres du jury invitent les candidats à donner à la conclusion une importance identique à celle qu'ils donnent à l'introduction de leur texte. Toutes les parties qui le composent ont la même importance et doivent être travaillées avec le même soin.

3.6 Références bibliographiques et éléments d'analyse synthétique des documents

3.6.1 Définition de l'épreuve

Le candidat doit :

- élaborer la référence bibliographique d'un ou deux documents proposés dans l'intitulé du sujet ;
- pratiquer l'indexation ;
- rédiger un résumé indicatif dont le nombre de mots (compris entre 50 et 100) est précisé dans le libellé du sujet (ne pas confondre résumé informatif et résumé indicatif).

En fin de résumé, les candidats doivent mentionner le nombre de mots utilisés ; celui-ci doit être compris dans la fourchette indiquée (nombre de mots plus ou moins 10%). Le résumé n'est pas corrigé si le nombre de mots ne se situe pas dans la fourchette.

Le rappel des règles pour le comptage des mots est rappelé dans le dossier fourni aux candidats :

o Les chiffres :

- Une date : 1999 = un mot
- Un pourcentage : 50% = deux mots

o Les sigles :

- CNDP = un mot (il est recommandé de n'utiliser que les sigles connus dans l'éducation nationale)

o Les articles :

- Même élidés = un mot (« d' », « l' »...)

o Attention à la valeur du trait d'union :

- On compte un mot lorsqu'il y a unité sémantique. Exemple : sino-soviétique = un mot.
- Dans les autres cas, on compte tous les mots. Exemple : au-dessus = deux mots.

Ces exercices correspondent aux étapes successives du traitement matériel et intellectuel documentaire :

- l'élaboration de la référence du document dans le respect des normes AF Z 44-005 et Z 44-005- 2 (titre) ;
- l'analyse intellectuelle du contenu qui aboutit à la production d'un résumé et au choix de mots-clés.

Un bordereau de saisie est fourni pour l'épreuve. Il n'y a pas à s'en écarter, faute de quoi l'exercice n'est pas pris en compte. Ce format préétabli repose en partie sur les éléments figurant dans les normes AFNOR Z44-005 et Z44-005-2. Pour le candidat, il est donc indispensable d'en prendre connaissance lors de sa préparation et de bien en maîtriser l'utilisation par un entraînement régulier.

3.6.2 L'épreuve point par point

Références bibliographiques

Savoir établir une référence bibliographique fait part de la compréhension par le candidat de ce savoir-faire. En effet, les éléments retenus pour la description matérielle du document concerné sont ceux qui lui donnent sa fiabilité : nom de l'auteur, date, éditeur... Par ailleurs, comprendre l'importance de la normalisation et la respecter, c'est montrer que l'on a compris que le documentaliste est appelé à travailler en réseau, à communiquer.

Les normes appellent à :

- distinguer le type de document à référencer (partie ou contribution de monographie, article de périodique, électronique ou non, actes de colloque...);
- repérer les zones propres à chaque type de document ;
- renseigner les zones de façon normalisée.

Le candidat doit donc sélectionner les zones à renseigner, et uniquement celles imposées par la norme, en fonction du type de document, et les faire suivre de leur contenu.

L'indexation

L'indexation consiste à extraire les mots-clés qui caractérisent le contenu informatif d'un document. Cet exercice permet d'évaluer les capacités du candidat à traduire l'information globale du document avec des termes qui respectent les règles de l'indexation dans leur sélection comme dans leur écriture. Réfléchir à la pertinence des mots-clés, c'est aussi sélectionner ceux qui décriront le document au mieux et avec le plus d'économie. Objets de la mémoire documentaire créée, ils permettent de retrouver sans détour les documents répondant, lors d'une recherche documentaire, aux besoins en information de l'utilisateur final.

Les mots-clés doivent impérativement être indiqués dans le champ du bordereau prévu à cet effet.

Le résumé

Le résumé indicatif vise à indiquer au lecteur les thèmes, questions et problèmes traités dans le document, sans entrer dans le détail de leur développement qui ferait, lui, l'objet d'un résumé informatif. Signalant, « indiquant » les catégories générales abordées par le texte, il permet au lecteur de décider si oui ou non le texte répond à ses besoins. « Il s'apparente à une table des matières » (*Vocabulaire de la documentation*. Paris : ADBS Editions, 2004) ou à un sommaire rédigé. Il ne doit donc pas comprendre de données formelles qui ont leur place dans les champs relatifs à la description bibliographique. On ne doit donc pas y trouver la date du document, le statut ou l'affiliation de l'auteur, la nature du document, etc.

3.6.3 Constat et conseils du jury

Généralité : maîtrise des techniques documentaires

Cet exercice occupe une place importante dans l'évaluation finale. Il permet au jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires que doit posséder le professeur documentaliste afin d'alimenter, en signalant efficacement les ressources, une base de données. Il favorise ainsi une recherche fiable pour l'utilisateur. Le jury cherche à savoir si le candidat est capable d'établir une référence bibliographique, un résumé de type indicatif et pratiquer l'indexation, savoirs et savoir-faire fondamentaux du travail du documentaliste. Cette épreuve témoigne donc de la professionnalisation du candidat.

Or le jury constate que nombre de bordereaux documentaires fournis sont souvent incomplets reflétant ainsi une méconnaissance des bases du métier du professionnel de l'information ou une indifférence envers les pratiques professionnelles, sans rapport avec la « noblesse » intellectuelle d'une note de synthèse ou d'une réflexion personnelle. Les techniques documentaires semblent appartenir au détail, à l'anecdotique, ne méritant donc pas une attention soutenue.

Dans un concours qui doit discriminer et où chaque point compte, il convient d'être très attentif à cet aspect. De plus, si le candidat maîtrise bien ces techniques, l'épreuve peut être effectuée en très peu de temps. Il n'y a donc pas lieu de la négliger.

Référence bibliographique

La référence bibliographique comporte trop souvent des erreurs liées au manque de préparation technique, à la méconnaissance des normes en vigueur. Les éléments retenus ne sont parfois pas pertinents. A l'inverse, des éléments sont retenus qui ne méritent pas de l'être si l'on respecte les données normatives.

La méconnaissance, voire l'ignorance totale des normes, entraînent une confusion entre différents champs :

- titre du document et titre du document hôte ;
- mention d'édition et éditeur ;
- inversion nom et prénom des auteurs ;
- confusions entre « support papier » et « périodique » ou entre « site web » et « en ligne ».

On constate le manque d'expérience dans le domaine de l'interrogation de bases de données, qui ne manquera pas de causer des soucis à tout futur professeur documentaliste, dans ses pratiques professionnelles de gestion et d'enseignement à la recherche documentaire.

Pistes méthodologiques

L'établissement de références bibliographiques doit répondre aux étapes suivantes (seule la seconde apparaissant sur la copie).

- Première étape : établir la référence à partir de la norme 44-005 ou 44-005-02

ANTONUTTI, Isabelle. Livre numérique : offres et usages : journée d'études ADBS. *BBF* (en ligne), t. 55, n°2, [2 p.], (page consultée le 26/05/2010). Accès URL : <http://bbf.enssib.fr/bbf-2010-02-0082-005>.

- ° Deuxième étape : renseigner les zones concernées du bordereau proposé (ici désignées par « \$ »)

Auteur(s)	\$	ANTONUTTI, Isabelle
Auteur(s) du document hôte		
Titre	\$	Livre numérique : offres et usages : journée d'études ADBS
Titre du document hôte	\$	BBF ou Bulletin des bibliothèques de France
Titre du périodique	\$	
Type de support		En ligne
Numéro du périodique	\$	n°2
Lieu de publication		
Editeur		
Date de publication	\$	2010
Date de mise à jour		
Date de la référence		
Collation	\$	[2 p.],
Collection		
Numéro de collection		
ISSN		
Disponibilité et accès	\$	http://bbf.enssib.fr/bbf-2010-02-0082-005 .
ISBN		

Indexation

Les mots clés retenus présentent plusieurs défauts ; parmi les plus graves : retenir des verbes, des adjectifs, des phrases... montrent que le candidat n'a aucune formation aux techniques documentaires, alors qu'il est candidat à un concours de documentation !

D'autres mots clés retenus respectent les normes d'écriture de l'indexation documentaire (mots au singulier, pas de sigles ou d'abréviation, de mots étrangers...) mais ne sont pas pertinents pour traduire le contenu informatif du texte concerné (par exemple : *les noms des éditeurs ou des librairies numériques donnés dans le texte*, qui conviendraient dans le cadre d'une indexation en profondeur, non demandée dans ce concours). D'une façon générale, les mots clés se trouvent dans le titre et les sous-titres du document à indexer.

Certaines copies tombent dans le défaut de la sur ou de la sous-indexation.

Enfin dans certains cas, les candidats doivent favoriser la pré-coordination car l'uniterme choisi peut être porteur d'ambiguïté ou trop générique. Ainsi, « bibliothèque universitaire » vaut mieux que « bibliothèque » et « université »...

Pour le sujet de 2011, l'indexation superficielle du document est :

Livre numérique (ou ses synonymes : livre électronique, liseuse...)/offre éditoriale/édition numérique/distribution numérique/usage numérique/consortium documentaire/Couperin/bibliothèque publique/lecteur (homme)

Résumé

Le résumé demandé est un résumé indicatif. Trop de copies ne respectent pas les règles élémentaires de la rédaction de ce type de résumé. Elles proposent des contractions de texte, des juxtapositions de phrases écrites souvent en style télégraphique (à proscrire absolument) ou ne rendent compte que d'une partie du texte. D'autres donnent des résumés de type informatif. Les candidats témoignent ainsi de leur ignorance des objectifs et de l'intérêt, pour l'utilisateur final, du résumé indicatif comme outil d'aide à la décision.

Le résumé doit rendre compte de l'ensemble des indications données dans le document correspondant souvent au découpage du texte, marqué par des paragraphes sous-titrés. Il ne donne pas d'information de contenu. Il schématise cette information. Ainsi, le résumé indicatif « indique » que le texte comporte une typologie ou une définition mais ne les donne pas. La lecture du texte primaire dépend entièrement de la décision de l'utilisateur du résumé. Ce résumé doit utiliser des termes précis, choisis, issus du vocabulaire technique du domaine concerné. Le candidat doit éviter les mots vides de sens, la pléthore.

Le candidat ne doit pas oublier qu'une recherche sur l'ensemble d'une notice porte tant sur le titre et les mots clés que sur chaque terme du résumé.

Résumé indicatif de 50 mots (proposition de correction) :

Pour le sujet 2011, le texte présente la structure suivante : une introduction rapide et deux parties principales. On doit donc retrouver cette structure dans le résumé proposé

L'offre éditoriale et technique du livre numérique entraîne à en proposer une définition comme support, format et contenus illustrée par la description de stratégies d'acteurs différenciés. (première indication). La question des usages est analysée à travers Couperin, l'expérience de bibliothèques de lecture publique et leurs résultats sur leurs lecteurs (deuxième indication) (50 mots)

3.7 Remarques générales sur l'épreuve écrite

Sur le fond

De manière générale, les membres du jury sont surpris par les insuffisances de culture professionnelle des candidats

Ils déplorent de repérer, dans les copies, des références tactiques ou inutiles, sans doute dans le souci de s'assurer la bienveillance des correcteurs. Le conformisme qui consiste à restituer les éléments centraux du programme de formation, à citer systématiquement tel auteur ou telle autorité, à faire référence à des éléments de contexte éloignés du sujet s'avère finalement pénalisant, en ce qu'il induit de réels risques de hors sujet.

De même, le jury regrette les références artificielles à des textes et à des dispositifs institutionnels, cités sans les replacer dans leur contexte et en négligeant les enjeux qui ont présidé à leur écriture.

Apparaissent également des stéréotypes engendrés par une lecture superficielle des documents qui ne permettaient pas une authentique réflexion personnelle et professionnalisée.

Sur la forme

Attention à la clarté de l'expression, à l'emploi du mot juste, à l'orthographe, à la propreté de la copie. Ce souci doit être constant dans un concours.

Sur la préparation

Une bonne gestion du temps, donc une solide préparation, s'imposent : un trop grand nombre de copies étaient incomplètes et ne pouvaient ainsi permettre à leurs auteurs de prétendre à l'admissibilité.

Des lectures nombreuses et régulières, une préparation soutenue doivent permettre aux candidats d'acquérir des connaissances, de comprendre le métier et sa spécificité au sein de l'institution scolaire, d'être au fait de son actualité professionnelle et de poser les pierres d'une culture professionnelle que ses activités professionnelles, plus tard, lui permettront de consolider.

4 Deuxième partie. Commentaires des épreuves d'admission

4.1 *Présentation générale de l'épreuve*

Préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum se décomposant en :

Exposé : 15 minutes maximum,

Entretien : 45 minutes maximum.

Coefficient : 2.

Les candidats sont invités à bien se préparer à cette épreuve. L'expérience montre qu'une bonne prestation peut permettre à certains candidats de prendre la tête du concours, à d'autres de remonter une note moyenne à l'écrit et d'obtenir un excellent classement.

4.2 *Description de l'épreuve*

Le candidat établit un dossier professionnel, communiqué au jury avant les épreuves.

L'épreuve orale est constituée d'un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury.

- L'exposé porte sur une question posée par le jury à partir de la lecture du dossier remis par le candidat.
- L'entretien porte en premier lieu sur l'exposé du candidat. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste et à sa connaissance du système éducatif.

4.3 *Le dossier*

Le dossier est envoyé par le candidat au jury selon les instructions communiqués sur la convocation des épreuves d'admission. Pour assurer la sécurité des transmissions, l'envoi est doublé, avec deux exemplaires envoyés par courrier recommandé simple et un envoi électronique.

Il est essentiel de respecter les délais prescrits pour les envois des dossiers, et de prendre toutes dispositions utiles pour s'assurer de la réception.

Pour les envois par voie électronique, le dossier doit être compris dans un fichier unique, conforme à un format bureautique standard utilisé dans l'éducation nationale.

4.3.1 *Description*

Le dossier n'est pas lui-même évalué, mais il est le document d'appui de l'oral. A cet effet, il importe que le candidat veille à sa présentation matérielle et à sa structuration.

Les règles de présentation exigées par les textes indiquent qu'il s'agit d'un dossier dactylographié de dix pages maximum (police de caractère 12), dont deux pages pour la première partie (parcours professionnel) et huit pages pour la deuxième partie (présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat) ; une page maximum est consacrée au projet de l'établissement d'exercice ou d'observation.

Le dossier doit comporter les éléments suivants : une page de couverture qui permet son identification (nom du candidat, date de la session, intitulé précis du concours, titre, académie d'origine). Il est intéressant de proposer en couverture un résumé indicatif, suivi de mots-clés, Cela permet de faire apparaître une unité dans la démarche d'analyse du projet professionnel. Le dossier doit être paginé et comporter un sommaire.

Des références bibliographiques appelées par le texte peuvent figurer en renvoi de notes (zone de notes de bas de page) ; elles seront rédigées dans ce cas selon la norme Z44-005 et Z44-005-2.

Ce dossier ne demande pas la présence de bibliographie ni d'annexes. Un document peut éventuellement être joint s'il est rigoureusement indispensable à la compréhension du texte.

4.3.2 Remarques et conseils du jury

Généralités

Dans l'ensemble, la présentation générale du dossier est claire, soignée et précise. Mais le jury note toutefois la présence de dossiers dont la présentation comme la rédaction sont négligées, avec des fautes d'orthographe, des annexes inutiles ou des bibliographies non normalisées ou non actualisées. Les pages de couverture ne comportent pas toujours toutes les indications utiles (résumé indicatif et indexation).

La lecture du dossier doit être aisée. Pour cela, le candidat doit veiller à justifier son texte, à utiliser des interlignes et une police de caractères confortables à l'œil. Un conseil évident consiste à faire relire son texte par un « candide » pour les corrections de forme éventuelles à effectuer et par un de ses pairs pour engager une discussion sur son contenu et prendre du recul sur les points mal explicités ou qui restent ambigus.

Le dossier point par point

- Page de couverture :
Le titre est le premier contact du jury avec le dossier : court et concis, il doit rendre réellement compte de son contenu et être en adéquation avec la problématique développée. Le résumé indicatif suivi des mots clés permet aux membres du jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires
- Parcours personnel :
Sa présentation a pour objectif d'explicitier l'orientation du candidat vers les fonctions de professeur documentaliste et au jury d'appréhender la cohérence de sa formation.
Un parcours, c'est un itinéraire qui permet d'expliquer les choix, les lignes droites comme les détours. Il doit permettre d'avoir une vue synthétique sur le projet professionnel du candidat. En ce sens, il doit se centrer sur la présentation des étapes saillantes de la vie professionnelle du candidat en indiquant les enseignements que celui-ci en a tirés.
Ce n'est pas un curriculum vitae. Cette confusion est faite par un certain nombre de candidats. Il convient donc :
 - de bien insister sur l'articulation entre les différentes expériences ;
 - de dégager la construction des acquis professionnels ;
 - de mettre en relief les choix qui sous tendent l'évolution des activités et des pratiques ;
 - d'éviter d'évoquer à l'excès les situations familiales ou extra professionnelles, ce qui ne signifie pas pour autant les occulter.
- Présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat :

Les activités pédagogiques, présentées dans le dossier, doivent être fortement articulées autour d'une problématique qui, en accord avec le titre du dossier, doit être posée dès l'introduction. La description des activités doit comporter la présentation de leur contexte, la définition de leurs objectifs et une évaluation. Il faut éviter l'accumulation de détails qui occultent la cohérence de la construction pédagogique ou les descriptions pointillistes qui nuisent à la lisibilité de l'action. Souvent, le descriptif des expériences professionnelles est trop linéaire.

Le choix judicieux des activités et leur variété doivent permettre la mise en valeur des expériences du candidat.

- Projet de l'établissement d'exercice ou d'observation.

Lors de la présentation de l'établissement d'exercice ou de celui qui a été observé, le candidat doit faire apparaître, chaque fois que possible, l'articulation entre le projet d'établissement et le projet du CDI.

Lorsque le candidat est en situation d'observation dans un établissement, le rapport doit permettre au jury d'évaluer clairement son rôle. Le dossier, en effet, doit permettre au candidat de montrer des compétences professionnelles dans le cadre de leur exercice.

En outre, le concept de politique documentaire fait maintenant partie des cadres de travail du professeur documentaliste. Comment mesurer la capacité d'un candidat à s'en saisir, sans vérifier son aptitude à poser un diagnostic propre à un établissement donné ? Le candidat est donc naturellement invité à présenter les caractéristiques de l'établissement dans lequel il travaille ou qu'il a observé.

Ces caractéristiques sont reprises dans l'entretien par les membres du jury soucieux de situer le candidat dans un environnement professionnel concret.

4.5 L'Exposé

4.5.1 Description

L'exposé consiste en une réponse à la question posée par la commission du jury, extraite d'une problématique soulevée par le dossier. La question peut porter sur des domaines extrêmement différenciés mais toujours en relation avec les missions du –professeur documentaliste : aménagement d'un CDI, partenariat avec des organismes documentaires extérieurs à l'établissement scolaires, l'orientation professionnelle, l'importance de la veille, la recherche documentaire...

Après s'être présenté, le candidat doit, en quinze minutes au plus :

- énoncer une introduction dans laquelle il définit le contexte théorique, les termes du sujet et pose la problématique;
- préciser le plan ;
- développer une réflexion conforme au plan annoncé, en s'appuyant sur des exemples concrets ;
- conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large.

4.5.2 Préparation de l'exposé

Le candidat a une heure pour préparer l'exposé. Il doit prendre le temps de s'approprier le sujet, d'en définir les termes. Il ne doit pas oublier que la question posée est en relation avec le dossier mais ne se réduit pas à celui-ci. Elle correspond à une demande d'explications supplémentaires, voire à un élargissement du thème traité. Le candidat peut consulter son dossier durant la

préparation de l'exposé. Il peut rédiger des notes sur lesquelles il peut s'appuyer (sans les lire) durant sa rencontre avec les membres du jury. En toute hypothèse, il faut être en mesure de s'en dégager à l'oral.

4.5.3 Déroutement de L'exposé

L'exposé représente une situation de communication précise, dans le cadre d'un concours interne qui implique que le jury connaisse le candidat : il est demandé à celui-ci de se présenter succinctement (nom, qualité, activité professionnelle, établissement d'exercice, brièvement caractérisé, académie d'origine).

Par la suite, le candidat doit veiller à la qualité de l'introduction : elle marque le début de l'échange avec le jury. En ce sens, il importe de reprendre les termes de la question posée afin de souligner la problématique qu'elle soulève et le sens des mots qu'elle contient. La référence aux textes officiels doit s'inscrire dans l'argumentaire avec pertinence. Il n'est pas souhaitable de ne les citer que pour montrer au jury qu'on les connaît. Le candidat doit situer les activités menées dans une démarche de projet en insistant, en particulier, sur les effets attendus par les actions décrites dans le dossier. Il s'agit en effet de dépasser les aspects descriptifs pour montrer une aptitude à référer son action à des présupposés théoriques, montrer son implication et sa réflexion personnelle dans les activités décrites. Faut-il préciser qu'il doit respecter le plan annoncé et prendre le temps de conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large, faisant apparaître un bilan et des perspectives?

4.5.4 Constats et conseils du jury

Généralités

Lors de la préparation au concours, il est recommandé de s'entraîner à l'oral, afin de savoir :

- maîtriser son stress ;
- se dégager de ses notes ;
- s'adresser à l'ensemble du jury ;
- respecter le temps imparti.

Lors de la rencontre avec les membres du jury, le candidat doit avoir un niveau de langue adapté à la situation de communication : ni familiarité, ni abstraction excessive, ni jargon professionnel. Par ailleurs, trop de candidats n'utilisent pas les 15 minutes qui leur sont données pour défendre leur point de vue sur la question posée. L'entraînement à la gestion du temps s'impose donc fortement.

Le jury, en 2011, a apprécié les exposés clairs et structurés. Les meilleurs d'entre eux traduisent une analyse correctement distanciée par rapport aux actions décrites dans le dossier.

En revanche, il a constaté aussi :

- une réflexion insuffisante sinon lacunaire sur la notion de politique documentaire, dans le cadre du projet d'établissement, et sur le rôle du professeur documentaliste dans sa définition, sa mise en œuvre et son évaluation ;
- des difficultés à problématiser la question posée dans le sujet et une propension à s'en éloigner ;
- une certaine incapacité à se détacher des activités évoquées dans le dossier et un certain manque de réalisme en ce qui concerne leur durée et leur faisabilité ;

- des conclusions souvent bâclées. Rappelons qu'une conclusion reprend les éléments de réponse à la problématique et propose un élargissement sur lequel le jury devrait être invité à entrer dans le dialogue.

4.6 L'entretien

4.6.1 Description

L'entretien permet au jury de préciser certaines parties de l'exposé et de les approfondir. Il s'élargit ensuite aux différents champs d'intervention du professeur documentaliste. Pour répondre aux questions posées, le candidat doit savoir mettre en avant ses compétences professionnelles, la qualité de sa réflexion, sa capacité d'écoute et d'argumentation, son aptitude à se projeter dans des situations auxquelles il ne s'attend pas qui feront ainsi apparaître son inventivité, son sens de l'initiative. Il doit savoir se laisser mener sur des terrains non prévus – scénarii proposés par le jury, hypothèses de travail, transpositions dans un autre contexte,...

Le jury cherche à évaluer les connaissances professionnelles du candidat, ses capacités de réflexion et de prise de recul sur ses activités, préalablement contextualisées. Le candidat doit valoriser son expérience et savoir se projeter dans le métier visé. Il lui faut connaître le système éducatif français, ses spécificités et ses objectifs, son histoire, les débats qui le traversent et les réformes qui le concernent. Il doit également être capable d'ancrer sa réflexion sur le champ des sciences de l'information et de la documentation, de concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire, en concertation avec les partenaires de la communauté éducative, internes et externes. Il doit également savoir répondre à des questions portant sur la documentation en soi : techniques documentaires, histoire de la documentation, connaissance de l'environnement professionnel documentaire...

Durant l'entretien avec les membres du jury, on attend que le candidat démontre ses facultés de communication :

- par la maîtrise de l'émotivité qui lui permet de mobiliser ses capacités ;
- par une qualité d'expression et une élocution convenable ;
- par la prise en compte des questions du jury, par des réponses claires et concises sans digressions inopportunes ;
- par sa volonté de défendre des opinions et des choix argumentés ;
- par son intelligence des situations.

4.6.2 Remarques et conseils du jury

Le dynamisme de l'échange est une condition indispensable pour établir avec le jury une relation de confiance, qui permette au candidat de montrer toutes ses qualités. Ce dynamisme se reflète dans l'entretien : questions et réponses

Ecoute des questions

Il est important d'écouter soigneusement les questions posées par le jury, de se donner le temps de la réflexion avant de répondre sans hésiter, le cas échéant, à faire reformuler une question mal comprise.

Les réponses

Les réponses, autant que possible doivent être brèves et concises. Le candidat doit veiller à équilibrer les aspects concrets et ceux qui sont plus théoriques. Il doit être en mesure d'affirmer ses choix et de les justifier sur tous types de sujets, y compris sur ceux qui semblent plus difficiles, plus personnels, voire plus polémiques.

On a pu noter, avec satisfaction :

- l'attitude d'écoute et l'aptitude au dialogue de certains candidats, leur attitude positive, souriante et modeste ;
- la qualité de l'élocution, de l'expression, le dynamisme et l'engagement du propos ;
- le fait que certains candidats ont su puiser dans leur culture personnelle pour produire des réponses variées.

En revanche, les connaissances sont souvent insuffisantes dans de nombreux domaines :

- En sciences de l'information
La méconnaissance porte en particulier sur le vocabulaire professionnel qui en spécifie le champ ; la notion de politique documentaire ; les médias, les sciences et techniques de l'information, de la communication et de la documentation ; les sources d'information.
Les candidats devraient, dans ces domaines, être en mesure de mener une réflexion construite sur la société de l'information, ses risques et, dans cette perspective, sur les enjeux d'une formation citoyenne des élèves ;
- En matière de connaissance du système éducatif
La méconnaissance porte sur la diversité des publics scolaires, la gestion de leur hétérogénéité ainsi que les caractéristiques des différents types d'établissements dans lesquels un documentaliste peut exercer ; les programmes et les objectifs pédagogiques des disciplines d'enseignement, notamment de celles avec lesquelles des activités sont menées en partenariat.
Les candidats qui n'exercent pas en établissement ne peuvent se dispenser d'une bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement et d'un service documentaire. Les séquences d'observation et les stages sont indispensables, et ce, dans des lieux variés ; il est indispensable de connaître les réalités institutionnelles propres à chaque niveau de formation. Pour cela, il est conseillé de s'appuyer sur les réseaux de documentation. Il s'agit d'enrichir sa propre pratique par la confrontation avec d'autres contextes, de mettre à distance une expérience nécessairement limitée et par là, de se construire la culture professionnelle suffisante pour n'être pas troublé par les élargissements proposés par le jury.
Car, parfois les candidats ont du mal à se situer dans une perspective opérationnelle et à se projeter en situation, pour résoudre des cas pratiques suggérés par le jury. Ils sont, également, rapidement démunis dès que l'on aborde le fonctionnement de l'institution scolaire, les valeurs de l'école, les enjeux de l'éducation dans la société.

4.7 Remarques générales sur l'épreuve d'admission

En résumé pour cette épreuve le bon candidat :

- respecte les principes d'élaboration du dossier et s'entraîne à l'oral ;
- structure son exposé, définit les termes de la question posée, annonce la problématique et le plan et s'y tient sans oublier la conclusion ;

- connaît le système éducatif, s'intéresse aux débats d'actualité ;
- appréhende la diversité du métier de professeur documentaliste, maîtrise le vocabulaire professionnel, les savoirs et savoir-faire du professionnel de l'information ;
- témoigne d'une expression claire et synthétique, d'une attitude d'écoute ;
- ose exprimer sa pensée personnelle attestant ainsi d'une forme d'autorité professionnelle.

Le jury est là pour aider le candidat à donner le meilleur de lui-même à condition que celui-ci ait une attitude de communication correcte et qu'il fasse l'effort de se plier aux consignes du concours.

Annexe 1 – Arrêté définissant les épreuves

Arrêté du 28 décembre 2009

fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

NOR : MENH0931286A

Extrait, concernant les épreuves du capes interne de documentation

A. — Épreuve d'admissibilité

A partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les **finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication**, il est demandé aux candidats :

- de rédiger une note de synthèse présentant l'ensemble de ces documents et en dégagant la problématique ;
- de développer, dans un cadre précisé par le texte de l'épreuve, une réflexion personnelle, prenant en compte les missions du professeur documentaliste, sur la ou les questions soulevées ;
- d'élaborer pour un ou deux de ces documents :
 - la référence bibliographique, en suivant le format préétabli donné par le sujet et en respectant les normes en vigueur ;
 - des éléments d'analyse (résumé indicatif, mots clés).

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 2.

B. — Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. L'exposé porte sur un sujet proposé par le jury à partir du dossier.

Le dossier, dactylographié, ne doit pas comporter plus de dix pages et comprend deux parties.

La première partie, qui ne doit pas excéder deux pages, retrace les étapes du parcours professionnel du candidat et souligne les responsabilités qu'il a exercées dans l'éducation nationale et, éventuellement, en dehors de celle-ci. La seconde partie, limitée à huit pages, comporte l'analyse :

- des activités pédagogiques, intégrant des pratiques documentaires, que le candidat a conduites ou observées, notamment en centre de documentation et d'information et en bibliothèque-centre documentaire ;
- des initiatives qu'il a pu prendre, tout particulièrement dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de la communication. Cette seconde partie comporte également les lignes directrices du projet de l'un des établissements concernés par les activités rapportées et fait apparaître l'implication du professeur documentaliste dans le projet (une page maximum).

Le dossier doit ainsi mettre en perspective la motivation du candidat pour la fonction sollicitée et les enseignements qu'il a retirés de ses diverses expériences. Le dossier lui-même ne donne pas lieu à notation. Seule la prestation orale est notée.

Le sujet élaboré par le jury invite le candidat à une réflexion sur son expérience ou ses observations et à des propositions d'action dans un contexte donné.

L'entretien porte dans un premier temps sur le sujet qui a donné lieu à l'exposé. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.

L'exposé et l'entretien doivent permettre au jury d'apprécier les connaissances et savoir-faire du candidat dans la fonction sollicitée, sa culture professionnelle et générale, la qualité de sa réflexion, ses capacités d'argumentation, ainsi que son aptitude à l'écoute et à la communication.

Durée de la préparation : une heure ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

Annexe 2 – Les chiffres clés

Composition du jury

Le jury comporte 44 membres.

- 1 professeur agrégé
- 29 professeurs certifiés
- 8 membres des corps d'inspection
- 2 personnels de direction
- 2 chargés d'études documentaires
- 1 ingénieur d'études
- 1 maître de conférences

Concours du capes interne

46 postes ouverts

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 1123

Nombre de candidats non éliminés : 596 Soit : 53,07 % des inscrits.

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admissibles : 99 Soit : 16,61 % des non éliminés.

Barre d'admissibilité : 09,80

Moyenne des candidats non éliminés : 06,41 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 11,28 / 20)

Bilan de l'admission

Nombre de candidats admissibles : 99

Nombre de candidats non éliminés : 96, soit : 96,97 % des admissibles.

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admis sur liste principale : 46, soit : 47,92 % des non éliminés.

Epreuve d'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 09,39 / 20

Moyenne des candidats admis : 13,48 / 20

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 10,36 / 20

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 12,47 / 20

Barre d'admission : 10,30 / 20

Concours du CAER

25 postes ouverts

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 167

Nombre de candidats non éliminés : 105 Soit : 62,87 % des inscrits.

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admissibles : 33 Soit : 31,43 % des non éliminés.

Barre d'admissibilité : 08,00 / 20

Moyenne des candidats non éliminés : 06,60 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 10,93 / 20

Bilan de l'admission

Nombre de candidats admissibles : 33

Nombre de candidats non éliminés : 32 Soit : 96,97 % des admissibles.

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admis sur liste principale : 17 Soit : 53,13 % des non éliminés.

Epreuve d'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 08,36 / 20

Moyenne des candidats admis : 11,65 / 20

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 09,69 / 20

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 11,65 / 20

Barre d'admission : 09,00 / 20

Annexe 3 - Sujet de l'épreuve de 2011

SESSION 2011

**CAPES
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : DOCUMENTATION

ÉPREUVE À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATIQUE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

Titre du dossier : L'avenir du livre

A partir de ce dossier thématique comportant 5 documents, vous devez :

1. rédiger une note de synthèse dégageant une problématique d'ensemble (3 pages maximum) ;
2. développer une réflexion personnelle sur la place du livre dans la politique documentaire d'un établissement scolaire ;
3. élaborer pour le document 4, en suivant le format joint en annexe et en respectant les normes en vigueur, la référence bibliographique suivie des éléments d'analyse (résumé indicatif en 50 mots, mots clés).

Règles pour le comptage des mots :

Les chiffres : une date = 1 mot (ex : 2007 = 1 mot) ; un pourcentage 50 % = 2 mots

Les sigles : CNDP = 1 mot. Il est déconseillé d'utiliser des sigles peu connus dans l'éducation nationale.

Les articles, même élidés : 1 mot

Les mots composés avec trait d'union (exemple sino-soviétique) = 1 mot, mais « c'est-à-dire » = 4 mots)

Document 1 Le livre à l'heure du numérique. *Les Cahiers de la librairie*

Document 2 Le livre est en train de prendre sa revanche. *Les Echos*

Document 3 La politique du livre face au défi du numérique

Document 4 Livre numérique : offres et usages. *BBF*

Document 5 Le livre comme forme symbolique

Les cahiers de la librairie

Les Cahiers de la librairie
numéro 7
janvier 2009

Directeur de la publication: Christian Thorel
Rédacteur en chef: Olivier Carrérot

Conception graphique et mise en pages:
Petits Papiers (Toulouse)
Achévé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Europe Media Duplication
à Lassay-les-Châteaux (Mayenne)
en janvier 2009. N° 20722



Une publication du
Syndicat de la Librairie Française
27, rue Bourgon
75013 Paris

Publié avec le concours
du Centre national du livre

Livre

ISBN: 978-2-7071-5768-3
ISSN: 1771-351X

qu'est-ce qu'un livre aujourd'hui ?

pages, marges, écrans

Document 1

EBI DOC 1

JANVIER 2009

07



Le livre à l'heure du numérique :

*objet fétiche,
objet de résistance*

MILAD DOUEIHI

Le livre reste aujourd'hui, malgré le succès et l'évolution spectaculaires de l'environnement numérique, un objet de résistance et un objet fétiche.

Objet de résistance, car, dans sa simplicité apparemment inamovible, le livre semble, pour le moment, échapper au monde numérique. Il lui échappe en grande partie à proportion de ce que cette fixité enveloppe : un texte ; une invitation à lire ; une culture et une sociologie ; sans oublier des acquis juridiques et des pratiques commerciales.

En ce sens, l'écart entre le livre imprimé et ses versions numériques met en lumière une double crise. D'une part, une incontestable fragilisation des métiers du livre traditionnel : éditeurs et libraires, notamment, et en premier lieu, doivent imaginer un « nouveau livre », transmuté par les exigences et pratiques du monde numérique. Mais d'autre part, les échecs successifs jusqu'à présent des *e-books* révèlent en creux le formidable pouvoir maintenu de l'objet imprimé : ils nous invitent à réfléchir sur le rôle culturel du livre. Mais aussi sur les manières dont le livre numérique, dans ses versions actuelles et futures, façonne et réoriente, pour ne pas dire réinvente, la lecture ; enfin sur les possibles modalités suivant lesquelles le numérique peut accueillir, amplifier et transformer ce pouvoir.

Le livre est aussi en ce sens un objet fétiche : comme entité, il échappe au monde numérique, alors que le « texte » ou le « document » (la différence entre les deux ayant d'ailleurs tendance à se creuser), sont les objets premiers de la matérialité virtuelle du numérique – au même titre que l'image et le multimédia.

On le sait : un texte, un document ne forment pas nécessairement un livre... Mais alors qu'est-ce qu'un livre numérique ? Faut-il le penser exclusivement sur le modèle du livre imprimé, de ses formes, contraintes et pouvoirs ? Ou vaut-il mieux essayer de l'imaginer comme un objet nouveau, *sui generis*, un objet en quelque sorte *numériquement pur*, qui ne garderait que des rapports lointains et minimaux avec son ancêtre imprimé, selon une évolution certes non-destructive ? Dans ce cas, quels seront les enjeux cristallisés autour de ce nouvel objet ? Et quid de ses répercussions pour les métiers du livre : auteurs, éditeurs et libraires – mais aussi pour les lecteurs ?

Il faudrait enfin penser les effets d'une *double vie du livre* : le livre imprimé d'une part, mais qui resterait toujours disponible sur le réseau ; et d'autre part, le livre numérique à proprement parler, qui sera un objet du réseau, un objet de réseau ! Futur hybride donc, où le livre imprimé coexistera avec le numérique, chacun avec ses propriétés, ses modes de production et ses pratiques de lecture.

Le livre, paradis perdu du numérique ?

Les projets de Google Books comme les projets des grandes bibliothèques numériques (Gallica est ici exemplaire) ont faussé, me semble-t-il, certains des véritables problèmes posés par l'émergence du livre numérique.

Les bibliothèques et leur accès reposent toujours sur le vieux modèle du livre imprimé : son caractère de totalité organique ; les droits qui le caractérisent ; sa mise en page ; la fixité de sa présentation. Tous ces projets ne sont guère plus que des plateformes d'accès à des œuvres préservées telles quelles. Souvent exclusivement en PDF, ils se contentent de transférer le livre au format numérique, y adjoignant juste des possibilités de recherche et parfois (mais rarement) de manipulation du texte. Ces projets, malgré leur importance, ne posent pas la question du livre numérique comme objet inédit. Manque une prise en compte de la matérialité propre du numérique.

Les historiens de l'imprimé et de la lecture nous ont beaucoup appris sur la complexité du livre, sur l'importance de ses supports matériels, de ses modes de production et de distribution. Mais qu'en est-il du livre numérique ? La dimension *sensible* de la lecture et ses

*Le livre à l'heure
du numérique :
objet fétiche,
objet de résistance*
milad doueih

I. Quelques repères récents suffisent ici : Accueillir le numérique
<<http://www.accueillirlenumerique.com/>> ;
Le rapport Patino sur le livre numérique, disponible en PDF :
<<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/abanel/rapportpatino.pdf>> ;
Les remarques de Roger Chartier sur les mutations du livre :
<<http://www.laviedesidees.fr/Le-livre-son-passe-son-avenir.html>> ;
Le Manifeste, publié par Sara Lloyd, disponible sur son blog et en PDF :
<<http://thedigitalist.net/wp-content/uploads/2008/05/a-book-publishers-manifesto-for-the-21st-century.pdf>> ;
et les réflexions de Jean-Michel Salaün sur l'économie du document (<<http://cours.ebsi.umontreal.ca/blt6355/a-propos/index.html>>).

effets ont souvent amené les historiens à survaloriser l'exclusivité du livre imprimé². S'il est vrai que tenir entre ses mains, *toucher* un livre jouent un rôle important dans l'appréciation de l'objet, il est tout aussi vrai que la navigation et le feuilletage numériques ont leurs plaisirs spécifiques, leurs esthétiques propres. Le refus de prendre en compte ces spécificités met seulement en relief l'idée que le livre reste comme un mètre-étalon, une norme utopique dans l'environnement numérique, un objet idéal et inaccessible. Comme si le livre était voué à rester toujours le paradis perdu du numérique...

La crise culturelle du livre imprimé

Avant d'essayer de formuler quelques idées sur l'imaginaire du livre numérique (un imaginaire qui est en train de se fabriquer au jour le jour, indépendamment des éditeurs traditionnels et des contraintes imposées par l'objet imprimé), je voudrais rappeler quelques points essentiels pour le débat autour du statut du livre et de ses modes d'existence dans le monde numérique. Car, pour l'instant, une partie importante de la crise des métiers du livre découlent des mutations de la circulation du livre dans l'environnement numérique, laquelle modifie, non pas seulement la transmission des textes et leurs échanges, mais aussi les réseaux qui gèrent l'accès, la distribution et la vente du livre.

Les débats autour du livre, en Europe comme aux États-Unis, illustrent la crise actuelle des institutions qui ont caractérisé ce qu'il conviendrait d'appeler *l'ère du livre imprimé*: la fonction d'éditeur comme agent intermédiaire garant d'une certaine qualité; le rôle des libraires comme pôles d'accès au savoir imprimé; les bibliothèques comme sites d'archivage et de catégorisation du savoir; les institutions culturelles comme lieux de production du savoir; enfin, les droits et privilèges associés à la fonction d'auteur, et leur dimension économique. Or, la majorité de ces institutions sont le produit d'une convergence culturelle et politique qui date des Lumières; elles se trouvent aujourd'hui mises en cause par la nouvelle réalité de l'environnement numérique. La crise du Copyright et de la propriété intellectuelle découle de la nature même de l'environnement numérique. C'est à la fois une crise des intermédiaires et une crise culturelle plus large.

Ces acteurs intermédiaires, au lieu de résister des quatre fers au changement, doivent se réinventer: s'ils acceptent de le faire, ils joueront toujours, voire davantage qu'aujourd'hui, un rôle déterminant dans l'environnement numérique en train de se construire. Ils ne seront plus comme des touristes découvrant un pays étranger qui les dérange. Ils deviendront au contraire des participants actifs dans ce monde plein de promesses, en quête de nouveaux repères et de nouveaux critères. Mais il leur faut d'abord reconnaître que cette mutation a un prix: l'abandon de certains acquis de l'ère du livre imprimé et l'adoption de nouveaux droits, avec leur valeurs économiques et morales associées, nés des pratiques courantes sur le réseau. En d'autres termes, les intermédiaires traditionnels doivent imaginer de nouvelles structures au lieu d'essayer de pérenniser arbi-

trairement les anciennes normes (parfois avec aveuglement) dans un contexte où elles ne peuvent plus fonctionner telles quelles.

Car l'environnement numérique est avant tout le lieu d'une *nouvelle culture* qui, dans ses pratiques, fragilise et déconcerte les modèles actuels ainsi que leurs institutions.

Cette culture ressort d'une économie de l'échange, de la présence, de la participation, de la réputation et de l'interactivité. D'où la futilité d'une gestion du monde numérique par un *fiat* juridique! Si on ne saisit pas l'importance des pratiques qui ont transformé le réseau d'un simple lieu de recherche et de stockage de documents en un nouvel espace d'interactivité et de sociabilité, on n'arrivera jamais à concevoir tout le potentiel du livre numérique. Trop souvent, les essais des éditeurs, en s'aventurant dans le numérique, restent limités par le rôle symbolique de quelques concepts clés: l'auteur et ses droits, la fixité du document et son intégrité. L'insistance sur la primauté de ces concepts ne doit pas devenir un prétexte ni un paravent contre les dangers imaginaires de l'interactivité, ou contre les multiples possibilités de manipulation du texte qu'autorisent les mécanismes de lecture numérique actuelles. Les droits d'auteur (qui posent toujours des problèmes complexes) doivent eux aussi évoluer avec la nouvelle réalité numérique. Sans nécessairement les abandonner tels quels, il nous faut les réviser et les adapter au potentiel du numérique. Car les droits s'expriment non pas seulement dans des options économiques et juridiques (licences, etc.), mais aussi dans les choix de formats et de distribution sur le réseau.

*Le livre à l'heure
du numérique:
objet fétiche,
objet de résistance*
milad doueiri

2. Il suffit ici de retracer toutes les analyses de l'encre et du papier électroniques, souvent réduits à une reproduction virtuelle de la matérialité de l'imprimé. Or, l'histoire récente du numérique démontre que souvent les nouvelles technologies réussissent si elles sont associées à des pratiques inattendues et interactives. L'exemple le plus récent et le plus intéressant a été réalisé par *Esquire* pour la couverture de son 75^e anniversaire.

3. Voir à ce sujet son excellent billet, *ePub: ne pas se reposer sur ses lauriers*, <<http://blog.feedbooks.com/fr/?p=82>>.

ARNAUD NOURRY

A la veille du Salon du livre, le PDG d'Hachette Livre revient sur le bras de fer qui oppose les éditeurs à Amazon et Google. Pour lui, l'iPad d'Apple s'annonce comme un allié face aux géants du Net.



LES ECHOS LUNDI 22 MARS 2010

«Le livre est en train de prendre sa revanche»

On dit souvent que la lecture est en perte de vitesse face à d'autres loisirs...

Comment le livre résiste-t-il ?

Le marché du livre a témoigné d'une résistance spectaculaire à la crise. En France, il a été en légère décroissance en 2008 et en faible progression en 2009. En Grande-Bretagne, où la crise a été beaucoup plus forte, il recule légèrement depuis deux ans. De même qu'aux Etats-Unis. Mais s'il y avait une désaffection rampante pour la lecture, cela apparaîtrait nettement dans les chiffres. Ce n'est absolument pas le cas. Les statistiques sur la baisse de la lecture sont à prendre avec beaucoup de prudence. En vérité, on n'observe pas de tendance lourde de ce type. Les gens ont moins d'argent pour les livres les plus chers et il y a probablement une certaine désaffection des consommateurs pour les livres exigeants. Ce qui explique la diminution régulière du nombre de gros lecteurs. A l'inverse, on observe une extension du lectorat des livres les plus commerciaux. Et cette tendance à la « best-sellerisation » est un phénomène mondial.

La concurrence des écrans ne détourne-t-elle pas les jeunes du livre ?

Non. On observe même le phénomène inverse. Les enfants de 0 à 10 ans représentent un marché formidable pour les éditeurs. Ce sont les parents qui achètent et pour eux rien ne remplace une belle histoire que l'on lit à son enfant. En revanche, en dehors des livres scolaires et universitaires, l'édition a de tout temps eu du mal à garder les lecteurs entre 12 et 25 ans. C'est l'âge où les enfants s'autonomisent et plébiscitent davantage les loisirs numériques. Mais là encore, les succès d'« Harry Potter » et de la saga « Twilight », de Stephenie Meyer, qui s'est vendue à plus de 80 millions d'exemplaires, apportent un démenti à ceux qui prétendent que les jeunes se détournent de la lecture pour aller sur le Net. L'édition est un marché de l'offre. Il y a quelques années est apparu l'engouement pour les mangas, prolongeant celui de la bande dessinée. Lorsque l'on propose le bon produit, on arrive à toucher cette catégorie d'âge.

La consolidation du marché du livre est-elle terminée ?

En dehors du livre dans les pays émergents riches comme le Brésil ou l'Inde, l'édition est partout un marché mature avec une croissance bon an mal an égale à l'inflation. Je ne crois pas que la consolidation soit terminée car la transformation numérique nous met en face d'acteurs nouveaux, tels qu'Amazon, Apple et Google, qui disposent d'une puissance de feu totalement hors de proportion avec celle des éditeurs.

Cela va mettre la barre à des niveaux sensiblement plus hauts en termes d'investissement. De ce fait, je pense que nous allons assister au niveau global à une nouvelle vague de concentrations au cours des cinq prochaines années. Hachette Livre, numéro deux mondial, qui réalise déjà 65 % de son chiffre d'affaires à l'international sera l'un des acteurs de cette consolidation. Avec le soutien de notre actionnaire, le groupe Lagardère, nous pourrions acquérir des acteurs ciblés en Europe et nous n'excluons pas une opération plus significative aux Etats-Unis où nous ne sommes que le cinquième acteur avec 6 % du marché.

La France restera-t-elle à l'écart de ce mouvement ?

En raison de la loi Lang garantissant le prix unique du livre et la diversité de son réseau de libraires, la France va rester un pays singulier. La coexistence harmonieuse entre deux grands groupes, Hachette et Editis, et un certain nombre d'éditeurs de taille moyenne - Gallimard, Le Seuil, Albin Michel, Flammarion - et de maisons plus petites vivant au gré du talent de leurs équipes, à l'image d'Actes Sud, du Dillettante et de bien d'autres, devrait se poursuivre. Nous sommes très attachés à cet écosystème. En revanche, dans les pays anglo-saxons, en raison de l'absence d'une loi sur le prix unique, les éditeurs ont besoin d'atteindre une taille critique, d'une part pour participer aux enchères organisées par les agents sur les droits et, d'autre part, pour faire face à un réseau de diffuseurs très concentré. Ce n'est pas un hasard si, en France, les dix premiers clients d'Hachette représentent 50 % de notre chiffre d'affaires et aux Etats-Unis, 90 %.

Demain, Apple, Amazon et Google seront-ils vos principaux rivaux ?

Vu leur poids, ces groupes pourraient un jour être tentés de négocier en direct avec des auteurs de best-sellers. Amazon a pris des initiatives en ce sens à la fin de l'année dernière. Dans l'édition anglo-saxonne, le poids des marques est très faible. Ce n'est pas comme en France où les auteurs sont attachés à la NRF de Gallimard, à la couverture jaune de Grasset, à la bleue de Stock. Heureusement il y a, partout dans le monde, une très grande loyauté des auteurs envers les personnes physiques qui s'occupent d'eux dans les groupes d'édition. C'est beaucoup moins vrai des agents qui sont, eux, très sensibles aux prix qu'ils peuvent obtenir dans les enchères !

Mais Apple est aussi votre allié...

Apple vient de redonner des marges de manœuvre aux éditeurs américains face à

Son parcours

Fils de libraire, Arnaud Nourry, diplômé de l'ESCP et titulaire d'un DEA de sociologie des organisations, est entré chez Hachette en 1990. Il a été notamment directeur financier adjoint du groupe. Il entre ensuite chez Hatier, dont il prend la direction en 2001, après le rachat de la maison d'édition par Hachette Livre. En mai 2003, il a succédé à Jean-Louis Lisimachio à la tête d'Hachette Livre. Depuis, il a fortement internationalisé le groupe, le propulsant du treizième au deuxième rang mondial de l'édition.

Son actualité

Au sein du groupe Lagardère dont les résultats 2009 ont été plombés par le pôle presse, Hachette Livre fait figure d'ilot de prospérité avec 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et un résultat opérationnel en hausse de 23,8 % à 301 millions d'euros. Le géant français de l'édition a été porté par le succès de ses best-sellers. Mais Arnaud Nourry ne s'endort pas sur ses lauriers car jamais les grands équilibres du livre n'ont été aussi menacés. Monté au créneau face à Amazon et Google pour refuser le diktat du livre à 9,99 dollars et la numérisation sauvage, il mise aujourd'hui sur l'iPad d'Apple pour refuser la loi du plus fort, celle des géants de l'Internet.

Amazon... Lorsque, en janvier, Apple est sorti du bois avec son iPad, nous nous sommes dit qu'il y avait une véritable fenêtre de tir pour rééquilibrer le rapport de force avec Amazon sur cette question du livre numérique. Rappelez-vous : courant 2008, Amazon, qui venait de lancer aux Etats-Unis une nouvelle version de son lecteur numérique, le Kindle, avait décidé, sans rien dire aux éditeurs, de vendre les nouveautés au prix de 9,99 dollars le téléchargement, quitte à perdre plusieurs dollars sur chaque ouvrage. Cela a été un choc terrible pour les éditeurs. D'autant que Barnes & Noble et tous les autres revendeurs de livres numériques se sont alignés. Nous avons essayé de discuter avec l'ensemble des acteurs, sans succès. Amazon - qui, l'an dernier, a représenté 85 % de nos ventes de livres numériques - estimait que c'était son affaire s'il voulait faire du livre numérique un produit d'appel. Il avait une stratégie claire : installer son Kindle sur le marché et peut-être empêcher d'autres acteurs de prospérer. Mais les éditeurs américains, dont Hachette, ne se sont pas laissés faire.

Comment avez-vous réagi ?

En septembre, Hachette a contre-attaqué. Au moment de la sortie des mémoires de Ted Kennedy, nous leur avons fourni le livre, commercialisé un peu plus de 30 dollars, mais pas le fichier numérique. En décembre, nous avons franchi un palier de plus en annonçant que nous ne leur donnerions plus aucun fichier numérique des nouveautés au moment de leurs sorties. D'autres grands éditeurs ont fait de même. La sortie programmée de l'iPad d'Apple devrait nous permettre de sortir de cette impasse.

En quoi l'iPad change-t-il la donne ?

L'iPad va être lancé aux Etats-Unis avec près de 6.000 références Hachette Book Group. Nous nous sommes mis d'accord sur un mandat d'agent. Dans ce schéma, c'est l'éditeur qui fixe le prix de vente des livres - ce sera donc pour les nouveautés 12,99 dollars ou 14,99 dollars s'il ne s'agit pas de best-sellers et les prix seront moins élevés pour les livres de poche. Nous percevons une rémunération de 70 % du prix de vente, Apple 30 %. Pour les revendeurs, il y a maintenant deux possibilités : accepter ce contrat de mandat ou attendre près d'un an, c'est-à-dire la sortie en poche, pour disposer du fichier numérique. Nous sommes en discussion avec tous les revendeurs américains qui seront ravis de sortir de la vente à perte. Apple apparaît aujourd'hui comme le chevalier blanc de l'édition américaine. D'autant que, malgré sa grande puissance, il n'a jamais cherché à intégrer l'amont, c'est-à-dire la création.

Pensez-vous que ce modèle soit transposable en France ?

Après son iPad, Apple devrait lancer son « e-book store » dans le courant de l'année. Et nous pourrions proposer d'emblée les 8.000 titres déjà numérisés sur notre plateforme Numilog. J'ai l'espoir que les conditions que nous avons négociées aux Etats-Unis seront peu ou prou transposées dans les autres pays.

Où en sont vos relations avec Google ?

Google a numérisé 12 millions d'ouvrages en puisant, sans l'autorisation des éditeurs et contre l'avis des ayants droit, dans les fonds des bibliothèques américaines. C'est un passage en force tout à fait inacceptable contre lequel nous avons lutté avec succès. Amazon ne proposant « que » 700.000 références, rendez-vous compte de la valeur de ce que Google a entre les mains. Mais, aujourd'hui, le géant du Net, dont on dit qu'il veut lancer sa propre tablette à la rentrée, me semble être dans une impasse : les éditeurs se sont dressés sur sa route et il ne peut rien faire de ce fonds formidable au moment précis où le marché décolle. Le risque pour Google, c'est d'être assis sur un trésor impossible à exploiter. Face aux Google ou Amazon, le livre est en train de prendre sa revanche...

Que va représenter le livre numérique à terme ?

Pour le livre, le numérique est une opportunité. Car, contrairement à la presse, par exemple, nous proposons des contenus exclusifs qui ne sont pas menacés par une offre gratuite. D'ici cinq à sept ans, le numérique pourrait donc peser de 10 à 15 % du marché. Et ce marché sera sans doute réparti dans chacun des principaux pays entre cinq ou six acteurs comme Apple, Google, Amazon et des distributeurs nationaux. Nous ne devrions pas être face à un seul acteur totalement dominant capable d'imposer ses conditions. En termes de rentabilité, cela ne devrait pas avoir d'impact significatif pour les éditeurs. En France, il faudra impérativement transposer le prix unique du livre au numérique, sans quoi c'est tout l'écosystème - de l'auteur au libraire - qui s'effondrera sous l'effet de pratiques tarifaires intenable. Nous misons sur le fait que l'extension large des terminaux de lecture, grâce à des outils comme l'iPad, conjuguée à la baisse du prix des livres dans le monde numérique se traduira par une croissance du marché du livre.

PROPOS RECUEILLIS PAR
NATHALIE SILBERT, DAVID BARROUX
ET JEAN-CHRISTOPHE FÉRAUD

La politique du livre face au défi du numérique

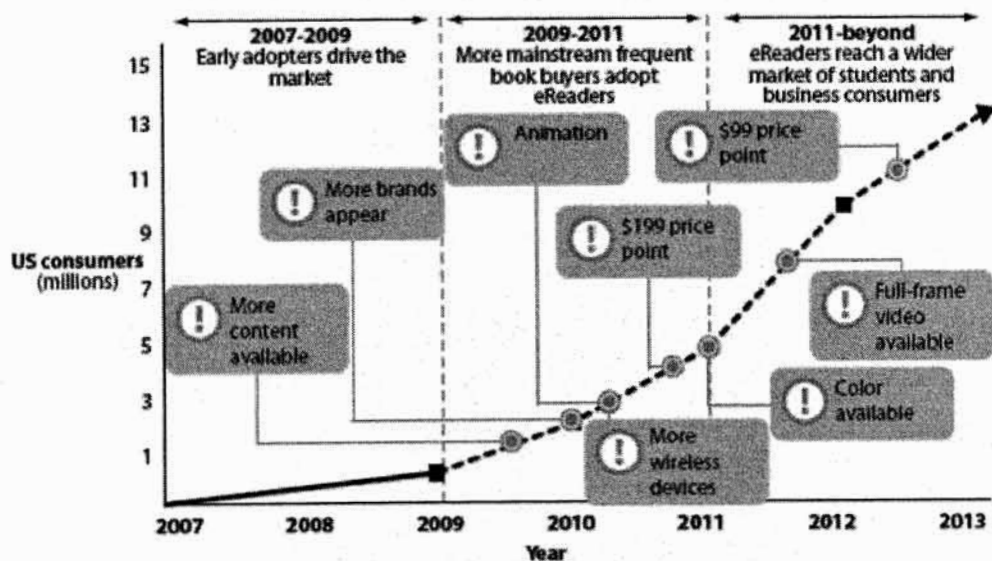
Yann Gaillard
rapporteur spécial de la mission « Culture »

Commission des finances du Sénat
24 février 2010

Le marché explose aux Etats-Unis 1. Pour les tablettes de lecture

Les perspectives de vente des tablettes de lecture de livres numériques aux Etats-Unis, selon l'institut Forrester

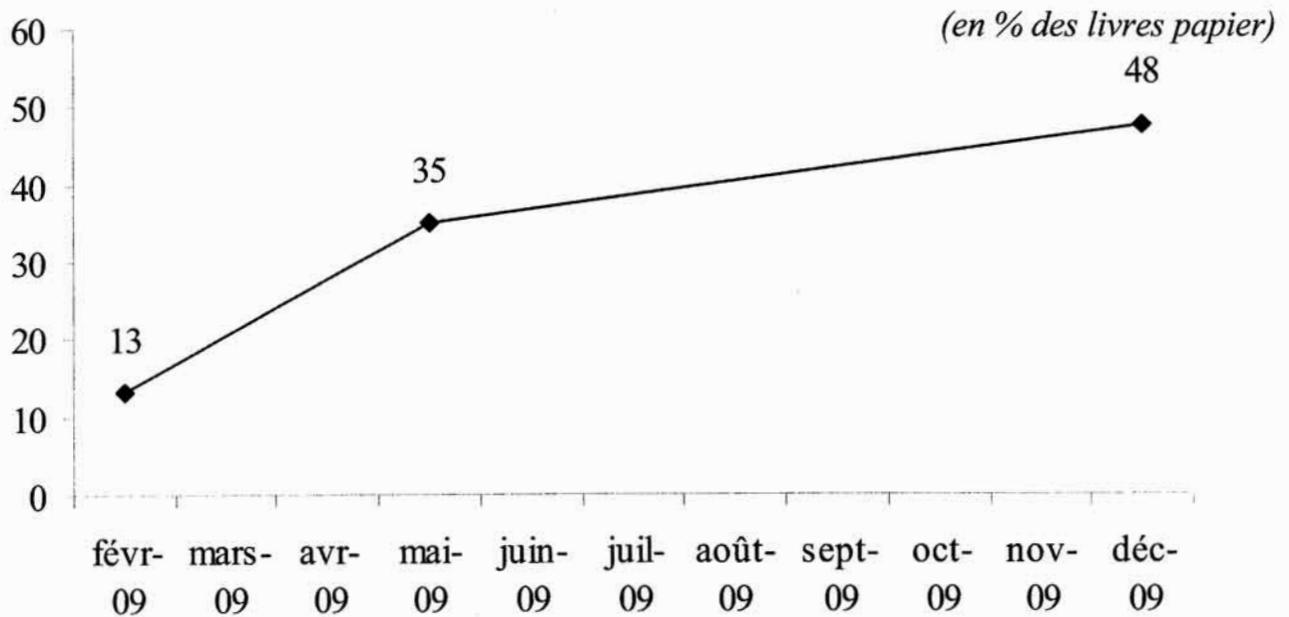
Figure 6 Drivers Of Growth For eReader Devices And Content





Le marché explose aux Etats-Unis 2. Pour le nombre de livres vendus

Proportion de livres vendus au format électronique pour Kindle, dans le cas des titres existant à la fois en version Kindle et en version papier

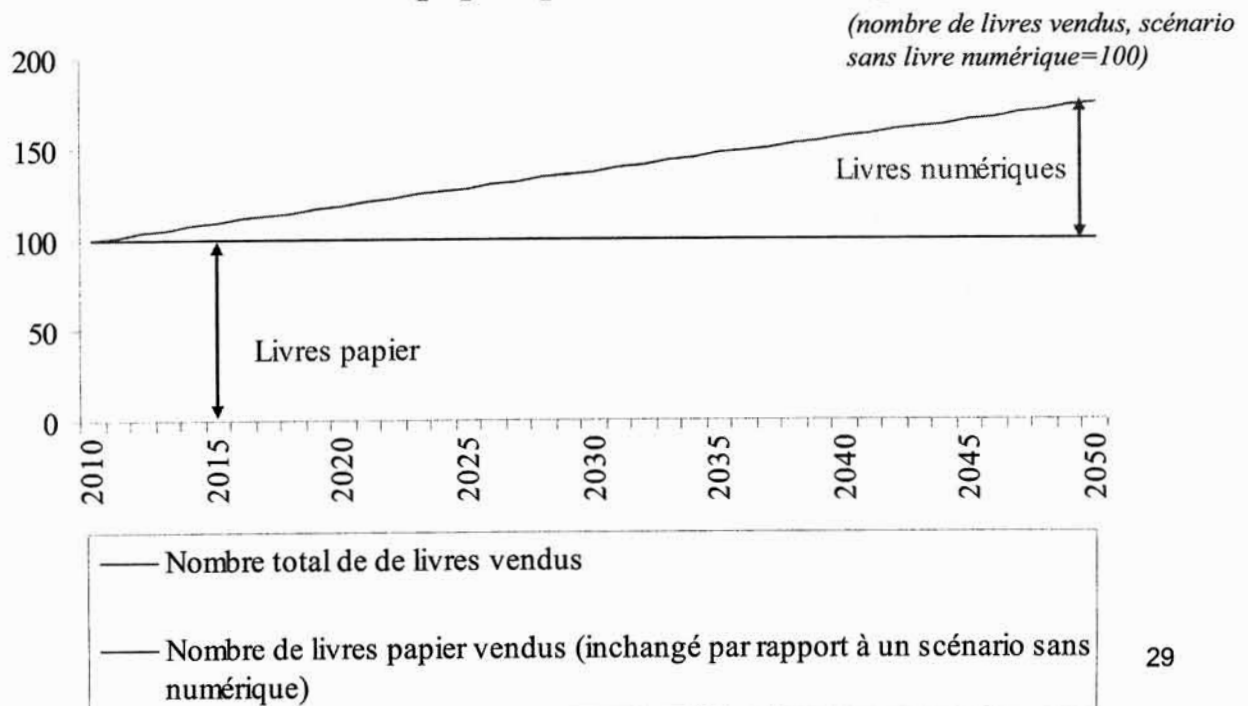


Source : d'après les déclarations de M. Jeff Bezos, PDG d'Amazon

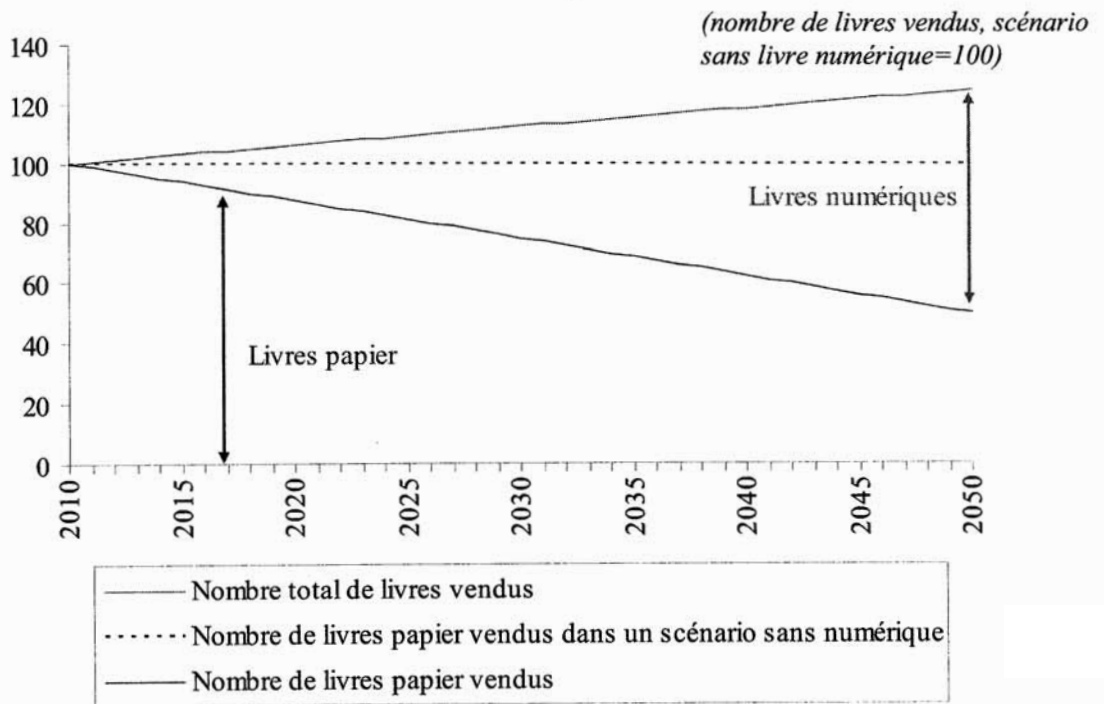


Quels scénarios en France ?

Scénario 1 : absence totale de cannibalisation du livre papier par le livre numérique



Scénario 2 : cannibalisation du livre papier par le livre numérique



Document 4

bbf:

Bulletin des Bibliothèques de France

BBF 2010, paris, t.55, n° 2

■ Isabelle Antonutti

Livres numériques : offres et usages

Journée d'étude ADBS

L'offre de livres numériques s'enrichit et se structure. Elle se diversifie au niveau des contenus, des modalités techniques et commerciales de diffusion et de commercialisation, des publics destinataires. Comment s'y retrouver, tant pour les professionnels que pour les particuliers ? Comment situer l'offre nationale par rapport à celle des acteurs étrangers et internationaux ? Présente-t-elle des caractéristiques spécifiques ? C'était le but de la journée d'étude « Livres numériques : offres et usages » du 20 novembre 2009, organisée par l'ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation) que d'apporter des éléments de réponse à ces questions et à bien d'autres, notamment pour ce qui est des comportements des utilisateurs : qu'en est-il de l'appropriation effective de ces nouveaux contenus dans les secteurs académiques et professionnels ? Quelles sont les modalités d'acquisition et de lecture qui s'affirment ? N'y a-t-il pas des spécificités et des enjeux différenciés selon les secteurs ?

L'offre éditoriale et technique

Ruth Martinez, du GFII (Groupement français de l'industrie et de l'information), tenta en préambule une définition du livre numérique. Un livre numérique se définit par le support, le format et le contenu. Les différents terminaux de lecture incluent les *readers*, dont l'usage est peu développé au niveau professionnel, mais aussi les *smartphones* et autres terminaux. Les formats sont encore multiples, et parfois liés à une machine, même s'il existe beaucoup d'attente en ce qui concerne l'interopérabilité du format Epub. Les DRM (Digital Rights Management) sont largement utilisés par les éditeurs. Pour ce qui est des contenus, les éditeurs professionnels anglo-saxons sont nombreux : HarperCollins, Random House, Harlequin... En France, on peut citer Hachette Numilog, EDITIONS, Eden Livres (Flammarion, Gallimard, La Martinière), L'Harmattan.

Pour ce qui est de la vente des contenus, des agrégateurs font office de centrale d'accès, comme Ebrary, Netlibrary, Mylibrary, Safari, Cyberlibris, Cairn. Mais ces agrégateurs ont rarement des offres complètes, et ne sont les revendeurs que de certains contenus : le marché est donc morcelé. D'autres acteurs sont importants, comme la librairie en ligne Amazon et son système de vente fermé, ou le réseau Barnes & Noble, qui disposera de son propre *reader*, Nook. Les modèles de vente sont aussi disparates que les plateformes. Les offres sont variées, avec de la vente titre par titre, par bouquet, des achats pérennes ou en location, des abonnements avec d'autres paramètres comme les frais d'accès, le nombre d'utilisateurs, les accès et/ou les postes. Des fonctionnalités spécifiques au livre numérique sont évoquées, comme la recherche sur le texte, le copier/coller, les notes, les signets, la navigation, l'export des notices... L'archivage est toujours en question, avec soit une copie sur DVD, soit des frais pour l'accès à la plateforme après l'arrêt de l'abonnement. En conclusion, Ruth Martinez indique que les éditeurs sont surtout mobilisés pour les demandes universitaires, et que des modèles économiques sont à inventer.

Comme pour l'illustrer, Alban Cerisier (Gallimard) présenta ensuite l'offre et le modèle de distribution d'Eden Livres, plateforme commune à Gallimard, Flammarion, La Martinière/Le Seuil... Eden livres est un entrepôt de gestion de fichiers numériques et de métadonnées, avec pour objectif de disposer d'un outil et d'une maîtrise de la distribution. C'est un outil professionnel pour les différents revendeurs, libraires mais aussi agrégateurs ou opérateurs (Orange ou Sony). Les grands éditeurs français souhaitent en effet un contrôle du prix de vente et du contrat de mandat, et la mise en place de cet entrepôt marque la volonté de ne pas dépendre d'un diffuseur unique, qui pourrait avoir une position dominante. La séparation des fonctions permet d'éviter les positions d'exclusivité, comme celle d'Amazon.

Dans des domaines proches, mais avec des logiques économiques bien différentes, Thomas Parisot présenta ensuite l'offre de bibliothèques numériques d'ouvrages de Cairn¹. Cairn (société belge) diffuse une soixantaine d'éditeurs de sciences humaines en langue française, revues (260) et monographies. Développant un modèle qui recherche un équilibre entre le public et le privé, le payant et le gratuit, Cairn est bien ancré dans le monde universitaire et connaît une croissance continue, passant de 400 000 visiteurs uniques en 2006 à 1 million en 2009. 43 % des utilisateurs ont moins de 30 ans, 25 % moins de 40 ans. Ce sont principalement des enseignants chercheurs ou des étudiants en master – le niveau licence ne représente que 10 % des profils. Pour 2010, de nouveaux contenus sont annoncés, avec des magazines plus « grand public » comme *Sciences humaines*, *L'histoire*, *Le magazine littéraire*, *Alternatives économiques*, mais aussi la collection « Que sais-je ? » (700 titres).

En appendice de cette présentation de l'offre et de ses moyens techniques, Hadrien Gardeur (Feedbooks)² proposa une présentation du protocole OPDS (Open Publication Distribution System), qui vise à « la mise en place d'un véritable écosystème ouvert et vivant du livre électronique, l'épanouissement d'un grand nombre d'entrepôts de livres électroniques et d'un grand nombre de libraires électroniques ». Derrière le lyrisme déclaratif, il y a plus prosaïquement un format de syndication pour la publication électronique qui permet l'agrégation, la distribution, la détection et l'acquisition de publications électroniques. OPDS utilise des standards ouverts, existants ou émergents, en mettant l'accent sur la simplicité. Le format OPDS permettra aux moteurs de recherche de jouer le rôle de passerelle, délivrant une information de base sur les livres, information qui pourra être combinée et enrichie.

Les usages : Couperin, la Bibliothèque publique d'information

La question des usages occupa la seconde partie de la journée avec, pour l'inaugurer, une présentation du regard et de l'expérience sur le sujet du consortium Couperin, à travers sa cellule e-books (Ceb)³. Le *e-book* est émergent en bibliothèque universitaire, malgré une offre croissante dans les domaines juridiques et scientifiques. Il existe, dans les bibliothèques, une vraie demande pour les premiers cycles, et les acquisitions sont généralement faites en complément du papier, mais de manière parallèle, sans véritable prise en compte dans les politiques documentaires proprement dites.

Pour les usages, les enquêtes sont encore rares et limitées, mais ils semblent plus massifs dans les sciences dures. Les *e-books* sont utilisés comme outil de référence, pour la recherche d'une information précise, essentiellement sous forme d'extraits. Au sein de Couperin, trois types d'offres existent, les agrégateurs pluridisciplinaires (Numilog, Net Library), les agrégateurs spécialisés (Safari, Knovel) et les éditeurs (Le Robert, Springer). Les contenus proposés sont en majorité d'un niveau master, et les secteurs sciences et techniques, droit, économie, gestion sont favorisés. Les manuels sont cruellement absents.

L'intégration d'*e-books* ne doit pas être considérée comme le simple ajout d'un nouveau type de document. Une intégration réussie nécessite au contraire de se départir du modèle traditionnel de la collection, de dépasser le clivage par types de documents, pour exploiter au maximum les avantages du format numérique. Le livre électronique est un ensemble de services accessible sur une plateforme transversale, où la recherche s'effectue par type d'information, par contenus intellectuels ou pistes de recherche.

Dans le secteur des bibliothèques publiques, Isabelle Antonutti, de la Bibliothèque publique d'information (BPI) a présenté le projet Sylen et le prêt de tablettes à la BPI. Le projet Sylen, qui s'est achevé fin 2009, a pour but de regrouper des compétences françaises dans le domaine du livre électronique, et de réaliser une présérie de systèmes de lecture nomade basés sur les technologies françaises du livre numérique et du papier électronique. Dix prototypes ont été réalisés. L'ambition de Sylen a été de fédérer toute la chaîne de conception, du fabricant à l'utilisateur, en passant par le distributeur et le créateur – un véritable défi, car la chaîne numérique est actuellement très segmentée : les industriels fabriquent des machines, les informaticiens conçoivent des formats, les éditeurs numérisent, etc.

Pour les appareils de lecture, le *reader* de Sony a semblé le plus adapté aux besoins, même si des réserves ont tout de suite été faites à cette technologie, intéressante mais assez fruste pour l'instant. Pour les textes, plusieurs options ont été examinées. Un choix de littérature étrangère a été évoqué, avec des dictionnaires. Mais l'option d'une sélection de textes en langues étrangères aurait emmené sur des acquisitions ou des téléchargements d'œuvres libres de droit, parti trop compliqué par rapport à l'ambition du projet. Le choix s'est donc concentré sur des achats, et non sur des œuvres gratuites, et sur des textes francophones contemporains, par le biais de Publie.net⁴, qui édite uniquement sous forme numérique des textes littéraires courts. Le deuxième fournisseur retenu a été Numilog⁵. Une trentaine de romans a été choisi, issus de différents éditeurs (Albin Michel, P.O.L...). Les titres ont été loués pour six mois, à raison de trois exemplaires par titre. Comme pour tous les autres documents de la BPI, la consultation s'est effectuée sur place.

Les premiers résultats font état de 70 % d'utilisateurs hommes, et de 50 % de plus de 40 ans, soit une moyenne plus âgée que le public majoritaire de la BPI. 62 % des consultations ont été courtes – il s'agit avant tout de découvrir la machine.

Les usages : d'autres bibliothèques

À la suite de celle de la BPI, d'autres expériences de prêt de livres électroniques ont été présentées, qu'on ne peut ici que résumer :

- La médiathèque de l'agglomération troyenne a démarré à l'été 2009 avec des ouvrages libres de droit (classiques) et des achats de romans récents chez Numilog. Les tablettes sont prêtées, en lecture sur place ou en dépôt dans des clubs de lecture. Les avis des utilisateurs sont partiellement négatifs (mauvaise ergonomie, mode d'emploi sommaire, problèmes de mise en page) mais aussi positifs, qui apprécient les qualités générales des machines de lecture comme le faible encombrement, la facilité d'utilisation, la capacité de stockage et le confort de lecture.
- La médiathèque de la Roche-sur-Yon a commencé en janvier 2009, et propose notamment des textes du commerce (Publie.net, Numilog), des extraits fournis par E-pagine ⁸, une bande dessinée, un titre jeunesse, un roman-feuilleton. À ces contenus achetés, des classiques libres de droit sont ajoutés, mais aussi des productions de la médiathèque. Pour évaluer cette opération, un partenariat avec l'Institut universitaire de technologie « Métiers du livre » de la Roche-sur-Yon a été noué, et des élèves ont créé un blog ⁷ sur cette expérience. À partir du mois de décembre, la médiathèque propose à ses inscrits d'emprunter pour dix jours une tablette et de répondre à un questionnaire sur cette utilisation.

En juillet 2009, deux *readers* Sony sont prêtés à la bibliothèque de La Guerche-sur-l'Aubois (Cher). Les premières impressions des utilisateurs figurent sur le blog de Chermédia ⁸. Les bibliothécaires sont déçus par la surface froide, le noir et blanc et le délai de latence pour tourner la page. D'autres apprécient les pages qui ne se referment pas, la possibilité de retrouver des textes oubliés, et imaginent une nouvelle façon de lire.

Le constat général est que ces outils sont plutôt des machines adaptées à un usage privé. Les bibliothèques rencontrent des difficultés pour organiser des choix, car il y a peu de contenus payants, et la complexité des DRM ne simplifie pas une gestion collective. L'achat et la valorisation de textes proposés par la bibliothèque semblent complexes, et jamais vraiment adaptés à la demande des emprunteurs. Toutefois, la mise à disposition de ces nouveaux outils de lecture rencontre un vif intérêt chez les amateurs de livres, et on constate peu de casse ou de vol. Il faut peut-être considérer ces lecteurs comme des machines à lire plutôt que comme des collections : il s'agira donc de mettre à disposition un outil, et non de prêter des contenus.

Prêter des lecteurs aux lecteurs

Daniel Bourrion résuma le sentiment général en présentant l'expérience de la bibliothèque universitaire d'Angers ⁹ – *Livrel expérience*, la plus ancienne car elle fonctionne depuis septembre 2008 avec vingt tablettes. Le blog ¹⁰ de la bibliothèque relate la création de ce nouveau service : « *Je suis un livre, je suis 10 livres, je suis une bibliothèque.* » Le premier contact avec la machine est souvent positif, car la prise en main est intuitive et facile. Mais ensuite, les étudiants circonspects marquent un enthousiasme mitigé pour cet objet. Il n'y a donc pas de prêts massifs, les emprunts sont assez courts, plutôt pour connaître et tester. Ces machines leur paraissent bien loin de leur univers, rapide, connecté, coloré, tactile. La masse de contenus disponibles les effraie, les livrels sont proposés avec l'offre de Publie.net, soit 200 textes que l'étudiant n'a pas choisis. Il peut charger à sa guise d'autres textes, mais ils sont peu nombreux à expérimenter cette possibilité. Si le Livrel expérience a quelques fans, il provoque souvent une réaction inverse à celle que l'on pouvait attendre, certains étudiants préférant nettement les livres papier traditionnels !

En guise de pirouette conclusive, Daniel Bourrion surnomma joliment les *readers* comme des « *dinosaures du futur* » : à peine achetés, on les sait déjà voués aux oubliettes de l'innovation technologique. Pour aller de l'avant, il est nécessaire de produire des contenus (des manuels, des romans récents...), les machines doivent se moderniser (connexion, couleur, rapidité) et, de toute façon, la bibliothèque numérique nécessite un intense effort de médiation.

1. www.cairn.info (retour)

2. www.feedbooks.com (retour)

3. Le site Couperin (Consortium universitaire pour les périodiques numériques) propose, via la Ceb, un ensemble de documents sur le sujet : www.couperin.org/spip.php?rubrique63 (retour)

4. www.publie.net/ (retour)

5. www.numilog.fr (retour)

6. www.epagine.fr (retour)

7. <http://lavachequilit.wordpress.com/> (retour)

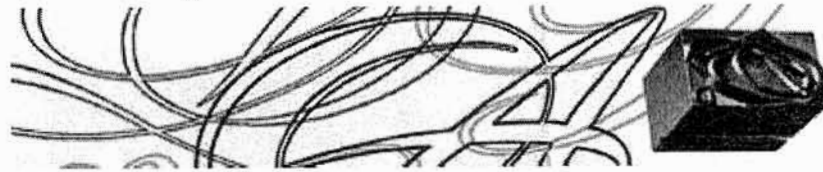
8. <http://chermedia.com/tag/tablette-numerique/> (retour)

9. http://bu.univ-angers.fr/index.php?S_file=config/html/e_readers.php (retour)

10. <http://bu.univ-angers.fr/blog/?p=6> (retour)

<http://ihl.enssib.fr/siteihl.php?page=219>

INSTITUT D'HISTOIRE DU LIVRE 



Le livre comme forme symbolique

Conférence prononcée
dans le cadre de l'Ecole
de l'Institut d'histoire
du livre, 2004

Michel Melot

La forme du livre est bien une *forme symbolique* au sens où E. Panofsky parle de *La perspective comme forme symbolique* (1932), c'est-à-dire une forme qui exprime par elle-même, de manière implicite, tout un jeu de valeurs et de représentations du monde. Mais c'est dans un autre de ses ouvrages : *Architecture gothique et pensée scolastique* (1951) que Panofsky nous invite à considérer le livre sous cet angle. Après avoir constaté les similitudes formelles entre la pensée scolastique, articulée en arguments qui, comme les éléments structurant de l'architecture des cathédrales, viennent se contrebuter les uns les autres, pour atteindre un savant équilibre, il poursuit sa comparaison avec la structuration des textes telle qu'elle se met en place à la même époque, aux XII^e et XIII^e siècles : *C'est seulement semble-t-il, dans la première partie du Moyen Age que l'on divise les 'livres' en 'chapitres' numérotés sans que la succession des chapitres implique ou exprime encore un système de subordination logique, et c'est seulement au XIII^e siècle que l'on organise les grands traités conformément à un plan d'ensemble, secundum ordinem disciplinae de manière que le lecteur soit conduit, pas à pas, d'une proposition à une autre, et soit constamment informé des progrès de cette démarche. L'ensemble est divisé en parties, qui, comme la seconde partie de la Summa theologiae de Thomas d'Aquin, peuvent être divisés en parties plus petites, les parties en membra, quaestiones, ou distinctiones, et celles-ci en articuli.* (Ed. de Minuit, 1967, p. 93.)

La question de la matérialité du livre, de sa forme, de son anatomie et de sa morphologie est depuis quelques temps à la mode. Longtemps, l'histoire du livre s'est confondue avec celle de ses contenus, et principalement des textes. L'histoire du livre était celle des idées véhiculées par le livre, une histoire de la littérature, une histoire aussi des auteurs. Les bibliothécaires eux-mêmes pensaient qu'un titre et un nom d'auteur suffisaient à caractériser un livre, ignorant qu'il existait des milliers d'exemplaires qui sont autant d'objets différents répondant à la même définition. C'est évidemment à l'irruption de l'électronique et plus généralement des écrans, qu'il faut attribuer ce mouvement d'intérêt pour la morphologie du livre et son fonctionnement propre. Tant que le règne du papier était sans partage, il était difficile de voir

le livre comme un objet matériel. Pour observer un bocal, dit-on, mieux vaut ne pas être poisson. Avec l'électronique, il s'est agit d'abord de constituer une sorte de *défense et illustration* du livre, objet sensible qu'on croyait menacé. Puis, constatant que le livre résistait et même prospérait malgré l'électronique, le soulagement a succédé à la crainte et justifié des recherches qui expliquent pourquoi le livre subsiste à côté d'outils informatiques qui lui sont, par beaucoup d'aspects, bien supérieurs. Je vais essayer, très sommairement d'analyser les vertus qui distinguent le livre de l'écran, pour comprendre jusqu'où cette structure du livre plonge ses racines et pourquoi elle conserve des propriétés toujours utiles.

L'intérêt propre du livre n'est pas dans son contenu, puisque celui-ci, textes et images, se retrouve intégralement sur l'écran ou sur tout autre support. C'est bien évidemment dans sa forme matérielle qu'il faut chercher ses vertus propres. Son succès durable peut s'expliquer d'une part par sa facilité pratique, d'autre part son efficacité symbolique, ce qui est plus délicat. On aurait pu imaginer, en refaisant l'histoire, que l'on passe directement du rouleau à l'écran. Le livre, sous sa forme de codex, est un curieux détour ! Pourtant, lorsqu'on voit à quel point les structurations des données électroniques s'inspirent de celles du livre, on peut supposer que ce détour était indispensable. Il faut chercher où la forme du livre a pris racine, en posant comme hypothèse que les raisons qui ont conduit à adopter cette structure nous feront comprendre pourquoi elle a triomphé pendant deux millénaires sur les autres. Or, si l'on se penche sur les origines du livre, sous la forme dans laquelle nous le connaissons aujourd'hui, celle du codex, par opposition à celle qui l'ont précédé pendant des millénaires, aux stèles, aux tablettes et aux rouleaux, nous nous trouvons confrontés à un curieux mystère.

Les avantages du codex sur le rouleau paraissent évidents. Il est même inutile de s'y attarder.

Il est compact et ne risque pas de s'écraser ; l'ouvrir et le refermer évitent d'avoir à le rembobiner, (manœuvre fatale aux microfilms et aux bandes vidéos) ; il se manipule facilement, même d'une seule main, ce qui permet d'écrire en lisant ; sa pratique plus simple et plus intime favorise la lecture à voix basse contrairement au rouleau, plus public et solennel ; son étiquetage est visible et solide ; son indexation est facile en raison de la séparation des pages qui permet une structure interne immédiatement accessible, et la constitution d'index ou de tables. En termes modernes, on dirait que la structure physique du codex (volumes, pages, lignes) est bien adaptée aux structure logiques de son contenu (parties, chapitres, paragraphes), et permet la hiérarchisation, la fragmentation et l'articulation des idées en parties et sous-parties. Le livre est lui-même une arborescence. Or, on sait que cette correspondance entre structure physique et structure logique est l'obsession de toute norme informatique, qu'il s'agisse de SGML, HTML ou autres, qui, d'ailleurs, à leurs débuts, avant l'apparition de l'hypertexte, étaient entièrement décalquées sur les structures du livre.

Voilà beaucoup de raisons qui pourraient laisser croire que l'invention du codex, dont on a les premiers témoignages à Rome au 1^{er} siècle après J.-C. fut une révolution qui rendit vite obsolète l'usage du rouleau, si malcommode, fragile et encombrant. Or, il n'en est rien. Le codex fut peu utilisé. Son usage, lent et progressif, ne remplaça le rouleau totalement que quatre siècles plus tard. Certes l'usage du papyrus ne favorisait pas l'usage du codex qui suppose de plier la feuille, ce que seul le parchemin pouvait supporter sans risque. Mais le parchemin était déjà connu des premiers utilisateurs du codex et n'était peut-être guère plus coûteux que le papyrus. De l'origine du codex, des raisons de son apparition et de son très lent succès, nous ne savons presque rien pour deux raisons : le peu de témoignages qui en subsistent et qui ne s'élèvent qu'à quelques centaines pour ces quatre premiers siècles, et la lenteur même de ce processus qui s'étend donc sur quatre siècles et dispersé sur une aire

géographique importante, le pourtour méditerranéen, avec cependant deux points forts : Rome et Alexandrie. Deux certitudes pourtant dans ce mystère, mais certitudes contradictoires : le codex a été inventé à Rome pour diffuser des œuvres littéraires, tel que nous le décrit le poète Martial dans les années 80, en revanche, son développement coïncide exactement avec l'essor du christianisme qui l'adopta massivement : 158 des 160 fragments d'écrits chrétiens avant le IV^e siècle sont des codex (les plus anciens connus étant un évangile selon saint Jean, les Actes des apôtres et des lettres de saint Paul). L'invention romaine fut donc sans impact sur le milieu littéraire. C'est à la conjonction d'une communauté chrétienne dispersée sur le pourtour méditerranéen à partir de la seconde moitié du 1^{er} siècle que le codex doit son essor.

Pourquoi les chrétiens, et eux seuls, adoptèrent-ils la forme du codex ? Pour Van Haelst, *une telle rapidité peut s'expliquer aisément pour trois raisons : l'Évangile n'est pas un livre littéraire ordinaire, c'est un manuel de vie qu'il fallait constamment utiliser aussi bien dans la liturgie que dans la vie privée. Ensuite, c'est un livre nouveau, il subissait donc moins que les œuvres classiques les contraintes culturelles du volumen. Enfin, dans des communautés hiérarchisées comme l'étaient les premières communautés chrétiennes, avec leurs episcopi, presbyteroi et diaconoi, la circulation des idées et des choses était plus rapide et plus cohérente.* Selon C. H. Roberts et T. C. Skeats, *la prédilection des chrétiens pour le codex biblique ne peut s'expliquer uniquement par des avantages bien réels du codex sur le rouleau : économie, capacité, facilité de référence etc. Elle postule une motivation puissante de caractère religieux. Un Évangile, écrit dès le départ sur codex, aurait, en raison de son autorité, imposé sa forme aux autres écrits bibliques, ensuite à toute la littérature chrétienne.*

C'est peu dire que l'Évangile n'est pas un livre ordinaire. Il faut noter que la Torah, dans sa forme liturgique, est toujours un rouleau, protégé par un coffre et entouré des précautions qu'on doit à un objet sacré. L'Évangile, bien qu'il contienne des textes sacrés, reste un objet ordinaire et dont l'usage est personnel et obligatoire. Il y a donc vraisemblablement deux séries de raisons qui expliquent que le rouleau ait été, chez les chrétiens, remplacé par le codex, et pourquoi cette formule l'a emporté. Des raisons pratiques : le parchemin plié était déjà utilisé pour des fonctions domestiques comme les carnets de notes et les livres de comptes, plus facile à manipuler, à transporter et à conserver que le rouleau. Or, la religion chrétienne suppose un usage quotidien et individuel de l'Écriture sainte, ce qui a contribué à diffuser l'écriture, réservée aux lettrés, dans toutes les couches de la population. Le codex permet une appropriation du contenu qui adhère à son support, que l'on garde avec soi et que, d'une certaine façon, l'on s'incorpore par une pratique permanente. Le christianisme bouleversa la croyance hébraïque en proclamant l'avènement du règne de Dieu. L'arrivée du messie chrétien marque la fin de l'Écriture. C'est un achèvement de l'histoire : l'écriture est close. Il n'y aura plus d'écriture sainte après cette écriture. Le livre peut se fermer sur lui-même. Ceci peut expliquer pourquoi la Thora reste enroulée et cyclique. On a même supposé que c'est volontairement pour se distinguer des juifs que les chrétiens adoptèrent le codex. Voilà en tout cas définis les deux propriétés du codex qui justifient son succès, encore aujourd'hui malgré l'écran : l'écriture y est solidaire de son support qu'on peut pratiquement s'incorporer, le codex, surtout, s'ouvre et se ferme. C'est un objet complet et autonome. On peut même dire qu'il est autosuffisant. Il renferme une vérité achevée dont la hiérarchie interne peut donc s'organiser d'une manière définitive et stable par rapport à un ensemble fini.

L'ordinateur ne possède aucune de ces possibilités. C'est un outil de lecture ouvert à toute écriture nouvelle qui suppose une désolidarisation du texte et de son support, croyance qui n'est rien moins qu'évidente. Dans de nombreuses religions, notamment hindouistes, bouddhistes et shinto, le support sont indissociables du texte, fait l'objet d'un culte. Le texte

des prières ou des formules sacrées est inséparable de leur condition matérielle d'objet. Dans la religion hébraïque, l'écriture est sacrée et le scribe qui recopie la Thora ne doit commettre aucune erreur. Toute version fautive ne peut être détruite, elle est reléguée dans un lieu particulier, une sorte de cimetière des écritures ; la sacralité du texte imprègne le support, mais c'est bien l'écriture que l'on révère et non son support. Les juifs adoptèrent à leur tour le codex mais pas avant le VIII^e siècle. Les chrétiens se distinguent des uns et des autres en ne portant aucun culte ni au support ni à la forme physique de l'écriture même, tout en faisant du livre saint un objet indispensable mais ordinaire, un accessoire de la liturgie et de la croyance plus qu'un objet de culte à proprement parler, comme peuvent l'être les reliques par exemple. Ce que les chrétiens ont inventé, c'est ce qu'un informaticien appellerait la *portabilité* du texte sacré, sa *compatibilité* à n'importe quel support dont il demeure pourtant solidaire. Cette croyance dans le caractère humain de la facture du texte et de la nature du livre, fut un pas décisif pour l'humanité : c'est une préalable à l'invention de l'imprimerie et de toute reproduction mécanique de l'écriture, reproduction à laquelle toutes les autres écritures, notamment arabes et orientales sont inadaptées et sont restées pour cela longtemps réticentes.

Pour les chrétiens, Dieu n'a pas écrit la Bible, sauf les Tables de la loi. Pour eux, Dieu, c'est le Christ. Pour les musulmans, Mahomet n'est pas Dieu. Dieu, c'est le Coran. Le Coran n'est pas un livre mais la figuration de la parole de Dieu. En revanche, comme pour les chrétiens, les musulmans peuvent donner au Coran la forme du codex puisqu'il est complet et achevé, mais les pages en sont encadrées de manière à délimiter une sorte d'espace réservé à Dieu. On a donc tort de parler de ces religions comme des religions *du livre* : ce sont des religions du verbe et, quant au christianisme, loin de sacraliser l'écriture, il l'a au contraire banalisée, pour en faire un objet de consommation, dont sauront s'emparer la Réforme et le capitalisme.

Dans le livre, contrairement à l'ordinateur, la vérité est connue d'avance. Il la contient. Elle ne peut s'en échapper et celui qui connaît cette vérité préconçue s'appelle son *auteur*. Le livre, considéré comme version définitive et complète d'une vérité suppose la notion d'auteur et fonde l'auteur comme individu, au sens où l'entendaient les Lumières. L'autorité du livre supporte l'entière responsabilité de son contenu, inaltérable, d'autant mieux que ce contenu est précisément délimité et compris, comme disent les musulmans, *entre deux couvertures*.

C'est ainsi que Kant définit le livre, non comme une unité matérielle, mais comme une unité intellectuelle qui a reçu une forme stable et fonde le statut de l'homme comme auteur. Aujourd'hui, sait-on encore ce qu'est un livre ? Cette totalité physique et logique que le bibliothécaire appelle *unité bibliographique* oppose radicalement le livre à l'ordinateur. L'ordinateur n'a pas de contenu propre. Son centre peut être partout dans le monde et sa périphérie nulle part. Le livre est une unité factice, une façade, mais son titre unique donne accès à un édifice qui peut être décomposé. Michel Foucault a bien raison, dans *L'archéologie du savoir*, de nous prévenir contre cette illusion du livre comme unité intellectuelle : *le livre a beau se donner comme un objet qu'on a dans la main ; il a beau se recroqueviller en ce petit parallélépipède qui l'enferme : son unité est variable et relative. Dès qu'on l'interroge, elle perd son évidence ; elle ne s'indique elle-même, elle ne se construit, qu'à partir d'un champ complexe de discours*. Mais lui-même est piégé par cette autre illusion qui lui fait confondre le texte et le livre. Cette décomposition à l'intérieur d'une unité indissociable, n'est pas due au *champ complexe de discours*, mais bien à la forme matérielle du livre et plus précisément à ce qui fait sa structure : le pli, le cahier et la couverture.

On peut dire que le livre est né du pli. Prenez une feuille et pliez la en deux : vous obtiendrez ce qu'on appelle un livre. Il tient debout. Il s'ouvre et se ferme. La feuille est devenue

volume. La pensée pliée n'est pas la pensée déroulée. Elle n'occupe ni le même espace ni le même temps. Le pli opère ce prodige de transformer une forme simple en une forme complexe sans rien y ajouter. La feuille passe du simple au double, au quadruple même et plus s'il le faut. Elle acquiert d'un coup d'ongle la troisième dimension. Un seul pli sur un seul feuillet suffit à organiser l'espace en quatre pages qui s'ouvrent sur l'infini comme l'anneau de Möbius. Le pli divise les espaces sans les séparer, à la fois distincts et solidaires, deux à deux, recto - verso mais aussi face à face ou dos à dos, extérieurs et convexes, intérieurs et concaves, deux contigus et deux opposés. La pliure, bien qu'elle soit unique, joue un rôle différent selon l'angle considéré. Elle unit et elle sépare. Le livre permet ainsi de penser le continu dans la discontinuité et le discontinu dans la continuité. Du pli naît alors une forme de pensée qui est celle de la dialectique, qui s'articule au rythme des pages que l'on feuillette, qui s'opposent et se dépassent. On appelle lecture ce qui oriente cet espace. Il prend alors un sens. Et quand le livre est fini, l'affaire est pliée.

Le cahier qui assemble les plis, n'a pas qu'un rôle fédérateur et unificateur de pièces différentes et dont le contenu peut être incohérent. Le cahier permet de feuilletter le livre et lui assure une mobilité. C'est l'articulation mécanique qui traduit les articulations du texte et de la pensée. Le cahier donne vie au livre et l'inscrit dans le temps autant que dans l'espace. La couture qui donne vie au livre, lui permet de bouger s'appelle le *nerf*. Le nerf rend les cahiers solidaires et les attache à la couverture. La couverture aussi joue un rôle essentiel dans la signification implicite du livre, en circonscrivant le contenu du livre dans un espace fini. Le livre trouve là sa plus grande différence avec toutes les nouvelles formes du texte qui, au contraire, n'ont pas de fin programmée, à commencer par le périodique, qui fut inventé précisément pour échapper à la couverture, pour que le texte puisse déborder du livre, se poursuivre sans cesse. Ainsi ont fait les bases de données. Grâce à la couverture, le livre est donc complet, achevé. Tout doit être dit entre la première et la dernière page. Grâce à la couverture, le livre est à lui-même sa propre boîte, enfermant son contenu comme un secret.

Ce n'est donc pas le contenu qui fait signe dans le livre, c'est sa forme symbolique, au sens où Panofski parle de la perspective comme d'une forme symbolique, c'est-à-dire, finalement une façon de penser. Dans son ouvrage *Architecture gothique et pensée scholastique*, il nous invite d'ailleurs à considérer ainsi le rapport du livre à sa signification profonde : c'est bien *conformément à un plan d'ensemble* qui donne au livre toute sa valeur face aux performances du périodique et de l'ordinateur, dont le contenu n'est jamais achevé, donc prévisible et maîtrisable. La forme homogène et structurée du codex sert donc à rassembler les éléments hétérogènes et à leur conférer une unité et une stabilité, voire une transcendance, comme ce fut le cas pour les grands corpus religieux. Il en va de même des recueils de textes, *sommes*, encyclopédies et œuvres philosophiques composites, les *Pensées* de Pascal ou les *Essais* de Montaigne, voire des traités aussi hétérogènes que *La Physiologie du goût* de Brillat-Savarin ou des romans comme *Don Quichotte* ou *Le Manuscrit trouvé à Saragosse* de Potocki, dans lequel les histoires sont comme emboîtées les unes dans les autres à l'intérieur d'un livre.

Le codex induit donc dans notre pensée et dans notre comportement un rapport particulier à la vérité, au temps et au corps. Le codex est l'objet d'une vérité unique, complète et autosuffisante pourvue d'un titre et d'une autorité. Il s'oppose à l'écrit électronique sans cesse ouvert sur des vérités multiples, provisoires et constamment inachevées. Le codex suppose un temps linéaire et mesurable, une origine et une fin, et par conséquent une conception unilinéaire de la causalité. Tout y est inscrit dans une même chronologie, ce qui a conduit à surinvestir la notion d'Histoire comme mesure universelle et comme explication du monde, alors que le texte électronique va nous amener à nous détacher de l'histoire et nous ouvrir sur

une conception de la causalité multifactorielle, une conception constamment actualisée de l'histoire, une prise en compte de chronologies différentes et néanmoins simultanées.

Enfin, le livre, contrairement à l'ordinateur, est un objet organique. Il ne faut pas sous-estimer cette particularité dans le rapport physique que l'on peut avoir au livre, rapport intime et vite corporel voire passionnel. Fait de peau et de papier, animal et végétal, le livre non seulement apparaît comme un prolongement du corps ou de la parole, un objet en quelque sorte *transitionnel* diraient les psychologues, parfois même (notamment dans les nombreuses métaphores qui l'assimilent à organisme vivant), comme une sécrétion du corps humain. Le livre est un objet combustible, putrescible et même comestible. *Dévor*er un livre n'est pas seulement une métaphore, les histoires et les mythes abondent dans lesquels le livre est physiquement absorbé par son lecteur, à commencer par le célèbre passage de l'Apocalypse de saint Jean. La manducation du livre s'assimile à la *rumination* du texte sacré murmuré ou psalmodié. Le vocabulaire du livre révèle d'ailleurs sa parenté avec le corps humain. Les relieurs parlent de la *tête*, du *dos*, du *corps*, de la *coiffe* et des *nerfs* d'un livre.

L'ouverture d'un livre peut ainsi être vécu de manière consciente comme une intrusion dans un corps vivant, dans la peau duquel circule une matière vivante qui y est enfermée. Ainsi le codex est pour ces raisons de corporalité du support et d'appropriation individuelle et d'adhésion du contenu à ce support, un objet propre à véhiculer le secret, plus qu'un ordinateur qui n'est qu'un lieu de monstration où les textes et les images ne font que passer. On peut même se demander si parfois, ouvrir un livre n'est pas un geste impudique. L'impudeur du livre ouvert est explicite dans l'iconographie chrétienne du *Livre de vie* ou *Livre de conscience*. Le livre de vie, où nos actes bons et mauvais sont comptabilisés pour en permettre le bilan au jour de notre mort, existe dans plusieurs religions, de la Grèce au Bouddhisme. Cette métaphore du livre assimilé à la vie humaine, qui a, comme elle, nécessairement un début et une fin, que seul l'auteur connaît, a donné lieu à des représentations pittoresques sur les manuscrits et les portails médiévaux. Au tympan de Conques, on voit un ange au jour du Jugement dernier, ouvrir devant Dieu le registre où sont inscrites les vies humaines. Au XV^e siècle, lorsque le livre commence à se répandre et à devenir un objet laïc, à l'époque précisément où se développe l'usage des 'livres de compte', le 'Livre de vie' devient portatif et individuel : chaque individu porte son propre livre et doit l'ouvrir devant Dieu pour entendre son verdict. Moment crucial de la pensée occidentale où s'exprime la responsabilité individuelle dans un objet personnalisé. Mais quelle cruauté dans ce moment où les personnes, entièrement nues, doivent se découvrir encore en ouvrant le livre, se montrer plus nus que nus, dévoilant non seulement leur corps mais leur conscience. Jean-Jacques Rousseau, ouvre ses 'Confessions' par ce même thème : *Que la trompette du Jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai ce livre à la main me présenter devant le souverain juge. Je dirai hautement : 'Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus.*

Je m'interroge aussi sur la présence régulière du livre auprès de la Vierge de l'Annonciation, quand bien même le codex n'existait pas encore et que la Vierge sans doute ne savait pas lire. On interprète généralement ce livre comme le signe de la réalisation des Écritures et le rappel des prophètes qui dans l'Ancien testament ont annoncé le Nouveau. On l'interprète aussi, plus subtilement, comme un passage de l'oral à l'écrit, de l'Annonce faite par l'ange Gabriel, à l'Évangile inscrit de tous temps. Enfin, on a interprété la présence de ce livre, presque toujours ouvert, comme une brisure dans la vie de la Vierge, brisure provoquée par l'intrusion inattendue de l'archange dans sa vie privée. Ce livre n'est-il pas, plus profondément encore, un symbole inconscient de la Virginité, la Vierge étant alors fécondée par la parole de Dieu devenue écriture. La métaphore des caractères considérés comme des graines semées par

l'auteur, qui lèvent en sillons sur le champ vierge de la page (la *page* étant un terrain fertile, comme l'indique son nom, qui a donné aussi *pays*) est fréquente dans la littérature chrétienne, parfois même enrichie par l'image des lignes d'écritures rangées comme une vigne d'où sortira le vin qui est le sang du Christ. Je ne suis pas certain que l'ordinateur personnel partage avec le livre ce sens très riche. J'ai du mal à imaginer Gabriel faisant irruption dans la vie de la Vierge par SMS, et je ne suis pas certain non plus qu'on puisse se présenter un jour devant quelque souverain juge que ce soit avec son ordinateur portable.

Mais n'oublions pas que le rouleau a coexisté avec le codex et a mis quatre siècles avant de disparaître, puis de réapparaître quinze siècles après sur nos écrans. Ce n'est pas de mutation technique qu'il s'agit, encore moins d'un *progrès* dont la notion même nous est dictée par la progression linéaire du livre, mais d'une longue mutation de nos croyances liées à nos rapports à l'espace, au temps, au corps et à la vérité.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie : _____ Session : _____

Concours : _____

Spécialité/option : _____ Repère de l'épreuve : _____

Intitulé de l'épreuve : _____

NOM : _____

*(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)*Prénoms : _____ N° du candidat *(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)*

EBI DOC 1

ANNEXE

Bordereau de saisie - Références bibliographiques - Document N°4

Auteur(s)	
Auteur(s) du document hôte	
Titre	
Titre du document hôte	
Titre du périodique	
Type de support	
Numéro du périodique	
Edition	
Lieu de publication	
Editeur	
Date de publication	
Date de mise à jour	
Date de la référence	
Collation	
Collection	
Numéro de collection	
ISSN	
Disponibilité et accès	
ISBN	
Mots clés	

Résumé indicatif de 50 mots. Commencez-ici et continuez au dos de cette feuille.

4. Annexe 4 – Composition du jury

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

- Vu l'arrêté du 5 juillet 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 5 mai 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES), modifié par l'arrêté du 6 juillet 2010,
- Vu l'arrêté du 19 mai 2010 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2011,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section DOCUMENTATION est constitué comme suit pour la session 2011 :

Président

M. Jean-Louis DURPAIRE
Inspecteur général de l'éducation nationale

Ministère de l'éducation nationale

Vice-Président

Mme Marie-France BLANQUET
Maître de conférences des universités

Académie DE BORDEAUX

Secrétaire Général

M. Gérard PUIMATTO
Professeur agrégé

Académie D' AIX-MARSEILLE

Membres du jury

Mme Véronique AMIEL-CANALIS
Professeur certifié

Académie DE TOULOUSE

Mlle Lydie BARRAUD
Professeur certifié

Académie D' AIX-MARSEILLE

Mme Pascale BENEVENT
Professeur certifié

Académie DE TOULOUSE

M. Pierrick BERGERON
Professeur certifié

Académie DE POITIERS

Mme Marie BERLIOUX
Professeur certifié

Académie DE LYON

M. Henri BLETTERY Inspecteur de l'éducation nationale	Académie DE BESANCON
Mme Brigitte BONHOMME Chargé d'études documentaires	Académie DE GRENOBLE
Mme Edith BOULO-GENTRIC Professeur certifié	Académie DE RENNES
Mlle Danielle CADUSSEAU Professeur certifié	Académie DE POITIERS
Mlle Kaen CHABRIAC Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M. Ghislain CHASME Professeur certifié	Académie DE ROUEN
M. Claudio CIMELLI Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE CRETEIL
M. Pierre DANEL Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE CLERMONT-FERRAND
Mme Marina DINET Professeur certifié	Académie DE POITIERS
M. David DOM Professeur certifié	Académie DE POITIERS
Mme Sabine DOSIERE Professeur certifié	Académie D' AIX-MARSEILLE
M. Jean-Marc DUBOS Personnel de direction	Académie D' AIX-MARSEILLE
Mme Josiane DUCOURNAU Chargé d'études documentaires	Académie DE BORDEAUX
M. Olivier DUFAUT Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
M. Dominique DUFILS Professeur certifié	Académie DE ROUEN
M. Patrick DUPRAT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE BORDEAUX
Mlle Aude INAUDI Professeur certifié	Académie DE NICE
Mme Sophie KENNEL Professeur certifié	Académie DE STRASBOURG
M. Jacques KERNEIS Professeur certifié	Académie DE RENNES
M. Didier KOENIG Professeur certifié	Académie D' ORLEANS-TOURS
M. Fernand LIN Professeur certifié	Académie DE LA MARTINIQUE
Mme Florence MARTIN Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
Mme Lise-Maud PARIS Professeur certifié	Académie DE POITIERS
M. Richard PEIRANO Professeur certifié	Académie DE NANTES
Mme Blandine RAOUL-REA Professeur certifié	Académie DE CRETEIL

M. Thomas RATTIER
Professeur certifié

Académie DE CAEN

Mme Maryse REMY
Personnel de direction

Académie D' AIX-MARSEILLE

M. Bruno RICHARDOT
Ingénieur d'études recherche et formation

Académie DE LILLE

M. Christophe RIGAIL
Professeur certifié

Académie DE NANTES

M. Pierre RIVANO
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE TOULOUSE

Mme Valérie SCHOLTES-FOURNIER
Professeur certifié

Académie DE REIMS

Mme Florence SCIAU
Professeur certifié

Académie DE BORDEAUX

Mme Nathalie SOBOLEWSKI
Professeur certifié

Académie D' AIX-MARSEILLE

M. Laurent SOUTENET
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE TOULOUSE

Mme Florence THIAULT
Professeur certifié

Académie DE RENNES

M. Noël UGUEN
Professeur certifié

Académie DE RENNES

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 décembre 2010

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative, et par délégation,
le sous-directeur du recrutement



Philippe SANTANA